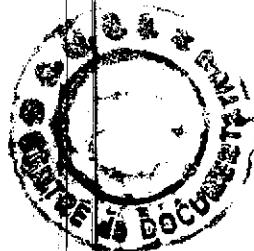


(A) 58 C 1.13
ORGANISATION POUR LA PAIX EN
VALEUR DU FLEUVE SÉNÉGAL

11452

HAUT COMMISSARIAT

DIRECTION DE LA FORMATION ET
DE LA PROMOTION HUMAINE



SEMINAIRE DE KADEDI

DU 15 AU 20/11/1982

Bilan et Perspectives de la Formation Rurale dans
le Bassin du Fleuve Sénégal

DAKAR, Mars 1983

TABLE DES MATIERES

- I/ Introduction
- II/ Synthèse des communications
- III/ Travaux de la sous-commission chargée de l'examen du rôle de l'encadreur de base dans le processus de responsabilisation du paysan
- IV/ Commission n° 2 chargée de l'amendement du document de l'OMVS relatif aux "ateliers pédagogiques"

ANNEXE

- 1/ Communication introductory problématique de la formation rurale dans le bassin du Fleuve Sénégal :
point de vue de l'organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal (O. M. V. S.)
- 2/ Contribution de l'OVSTM au séminaire de Kaédi (R. I. M.)
- 3/ Communication de la SO. NA. DE. R.
- 4/ S.A.E.D. - Contribution au séminaire organisé à Kaédi par l'O.M.V.S. du 15 au 20 Novembre 1982.
- 5/ Allocution d'ouverture prononcé par le Gouverneur de la Région du Gorgol.
- 6/ Communiqué Final
- 7/ Motion de remerciements
- 8/ Allocution de clôture prononcée par le Gouverneur de la région du Gorgol
- 9/ Liste des participants.

Suite aux recommandations issues de la 15ème session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS en Décembre 1981 à Bamako (Mali), notamment celles relatives à la formation, il a été organisé à Kaédi (Mauritanie) un séminaire portant sur le bilan et les perspectives de la formation rurale dans le Bassin du Fleuve Sénégal.

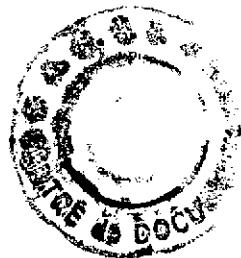
La cérémonie d'ouverture du séminaire qui a eu lieu dans les locaux de la SO.NA.DE.R., a été rehaussée par la présence effective de Monsieur le Gouverneur de la Région du Gorgol qui a eu à prononcer le discours joint en annexe.

Le discours d'ouverture de Monsieur le Gouverneur a été suivi d'une allocution d'usage de l'OMVS peu avant la suspension de la séance.

La reprise des travaux a été marquée par :

1°/ La constitution du bureau suivant :

- | | |
|------------------|--|
| - Président | - SO. NA. DE. R. |
| - Rapporteur | - S. A. E. D. |
| - Co-Rapporteurs | - O. U. S. T. M. |
| | - Ministère de l'hydraulique, |
| | - Ministère du Développement Rural (Sénégal) |
| | - et l'OMVS. |



2°/ L'établissement du programme de travail ci-après.

Mardi 16 Novembre :

- | | |
|---------|--|
| 8 H 30 | - Rapport introductif de l'OMVS. |
| | - Communication de l'O.U.S.T.M. |
| 15 H 00 | - Communication de la SO. NA. DE. R. discussions |
| 17 H 00 | - Communication de la S. A. E. D. mix en pléne de l'ouverture |

Mercredi 17 Novembre

- | | |
|-------------|---|
| 8 H 30 | - Visite de l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole de Kaédi. |
| 11 H 00 | - Visite du Petit Périmètre Villageois de Rindiro |
| 13 H à 15 H | - Visite du Périmètre Pilote du Gorgol |

Jeudi 18 Novembre

- | | |
|---------------|-------------------------|
| 8 H 30 à 17 H | - Travaux des Ateliers. |
|---------------|-------------------------|



Vendredi 19 Novembre

8 H 30 - Travaux de Synthèse

15 H à 18 H - Elaboration du document final

Samedi 20 Novembre

8 H 30 - Achèvement des travaux.

10 H 00 - Clôture du Séminaire par Monsieur le Gouverneur du Gorgol.

Dimanche 21 Novembre

Retour sur Dakar.

Travaux de la Commission Principale chargée de la synthèse des communications des Sociétés Nationales de Développement sur le "Bilan et les perspectives de la formation rurale dans le Bassin du Fleuve Sénégal.

Kaédi, le 15 - 20 Novembre 82

Après lecture et discussion du rapport introductif de l'O. M. V. S. et des communications des Sociétés Nationale de Développement Rural, des conclusions suivantes ont été dégagées :

1°/ SUR LE RAPPORT INTRODUCTIF DE L'OMVS

Les séminaristes ont :

- considéré que l'OMVS doit jouer un rôle de coordination et d'harmonisation des politiques et programmes de formation dans le bassin du fleuve Sénégal.
- invité l'OMVS à redéfinir une stratégie globale de formation conforme aux rythmes d'aménagements agricoles liés aux infrastructures programmées.

2°/ SUR LES COMMUNICATIONS DES SOCIETES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT

Se référant au caractère hétérogène de la formation dispensée au niveau de ces sociétés, tant au point de vue du contenu que des infrastructures, les séminaristes ont été amenés à formuler les observations suivantes :

- Nécessité de redéfinir la notion d'encadreur de base qui, à travers les différents exposés semble revêtir un caractère confus.
- Opportunité : de se doter d'un outil de formation à l'échelle régionale permettant de mener des actions complémentaires à celles des Sociétés de Développement.
- Nécessité d'une coordination des structures et programmes de formation des Etats membres afin d'éviter des duplications et de favoriser la complémentarité inter-étatique en matière de formation rurale.
- De la création, si le besoin s'en fait sentir, d'un Institut Supérieur du Bassin.

Au terme des discussions autour des trois communications, deux points

ont été retenus pour être traités en ateliers, il s'agit de :

- 1°) Rôle de l'encadreur de base dans le processus de responsabilisation du paysan
- 2°) Les ateliers pédagogiques et les perspectives de la formation rurale.

TRAVAUX DE LA SOUS-COMMISSION CHARGEÉE
DE L'EXAMEN DU RÔLE DE L'ENCADREUR DE
BASE DANS LE PROCESSUS DE RESPONSABI-
LISATION DU PAYSAN.

Kaédi, le 18 Novembre 1982

I. COMPOSITION DE LA COMMISSION

O. V. S. T. M. :	MM. Modibo Oumar	TRAORE OYAHITT
SO. NA. DE. R. :	Mamadou Samba Tocka Amadou	BA KOITA BA (Observateur)
S. A. E. D. :	Firmin	MANSIS
Ministère de l'hydraulique (Sénégal)	Madior	FALL
O. M. V. S.	Alioune Mamadou	SY BA

II. BUREAU

Président :	Mamadou Samba	BA	(SO. NA. DE. R.)
Rapporteur :	Firmin	MANSIS	(S. A. E. D.)
Co-rapporteur :	Oumar Mamadou	OYAHITT BA	(O.V.S.T.M.) (O. M. V. S.)

Après un large débat autour du thème précité, les points suivants ont été retenus comme sujet de discussion :

- Définition de la notion d'encadreur de base,
- Domaine de formation du paysan et limite de l'encadreur de base actuel
- Contenu de la formation à dispenser à l'encadreur de base dans le processus de responsabilisation du paysan.

Concernant le premier point, chacune des sociétés de Développement a défini le profil de l'encadreur opérant présentement dans les périmètres encadrés.

A la lumière des débats qui ont eu lieu sur les trois profils décrits, il est apparu que la différence entre l'encadreur de base de la SO. NA. DE. R. et celui de la S. A. E. D. et l'O. V. S. T. M. réside essentiellement dans le niveau de formation de l'agent.

Pour la S.O.N.A.D.E.R., l'encadreur de base est toute personne intervenant de façon continue dans le milieu paysan (cadres supérieurs, moyens et agents subalternes).

S'agissant de la S.A.E.D. et de l'O.U.S.T.M., l'encadreur de base est un agent de niveau de formation relativement bas auquel il a été donné des notions élémentaires sur la conduite des cultures irriguées.

Cependant, il a été unanimement reconnu que l'encadreur de base doit nécessairement être issu du milieu paysan et ce, pour des raisons d'acceptation et de communication.

Par ailleurs, il a été reconnu que la formule adoptée par la S.O.N.A.D.E.R. consistant à l'utilisation d'un cadre supérieur comme encadreur, a été jugée efficace, car le cadre supérieur est capable d'appréhender l'environnement socio-économique du paysan, d'expliquer et de communiquer les thèmes techniques à ce dernier.

Tenant de la formation du paysan, la commission a recensé les domaines ci-dessous :

- * Techniques culturales (préparation du sol, semis, entretien, etc...)
- * Organisation du travail
- * Gestion de l'eau (entretien du réseau d'irrigation, entretien du matériel, entretien et fonctionnement du groupement moto-pompe etc...)
- * Approvisionnement en intrants agricoles (comptabilité)
- * Commercialisation.

Pour mener à bien cette formation, deux approches ont été formulées. L'une qui distingue un niveau I se rapportant à l'enseignement des techniques culturales et un niveau II relatif à l'initiation à la gestion du périmètre ; l'autre considère que la formation du paysan doit être prise dans sa globalité parce que étroitement liée aux différents aspects du périmètre.

Toujours dans cet ordre d'idées, le profil actuel de l'encadreur de base a été jugé non adapté aux besoins de formation ci-dessus énumérés.

Abordant enfin le contenu de la formation à dispenser à l'encadreur de base dans le processus de responsabilisation du paysan, la commission propose :

- * que la formation primaire (diffusion des techniques culturales), soit renforcée par des concertations organisées de groupements des producteurs.

- * que l'encadreur soit doté d'une formation pluridisciplinaire, à l'instar du Conseiller agricole de la S.A.E.D. ou du Conseiller rural de l'O.V.S.T.M.
- * l'alphabetisation tant de l'encadreur que du paysan permettant une meilleure communication.
- * un allègement de l'encadrement dans la perspective d'un dépèrissement progressif des sociétés de développement rural.
- * une concertation entre les trois Sociétés de Développement en matière de formation en vue de rechercher conjointement avec les responsables des centres de formation rurale, la définition d'un programme de formation conforme au profil souhaité de l'encadreur.
- * une coopération entre les Sociétés de Développement en matière de formation, conformément au projet de protocole d'accord déjà soumis à leur approbation.

LA COMMISSION.

SEMINAIRE DE KAEDI

Commission n° 2 chargée de l'amendement du document O.M.V.S. relatif aux "Ateliers Pédagogiques"

"Les ateliers pédagogiques de l'O. M. V. S. et les perspectives de formation rurale dans le bassin du Fleuve Sénégal"

Texte amendé après analyse et discussions par la Commission n° 2 ainsi composée :

MM. Serigne Mbacké	N'DIAYE- OMVS/DFPH - Président
Sidy Mohamed	SECK - OMVS/CEPC - Rapporteur
Mor	DIOP - SAED/CNAPTI - Membre
Mohamadou	TOURE - SED/CNAPTI - "
Abdoulaye	TRAORE - OVSTM - "
Baïdy	WANE - SONADER - "
Diadié	SOUMARE - SONADER - "
Asse	SOUGOUFARA - CT/M.D.R./Sénégal - Membre
Namadou Abdoul	BA - Unité d'embauche - Observateur Kaédi

LES ATELIERS PEDAGOGIQUES DE L'OMVS ET LES PERSPECTIVES DE LA FORMATION RURALE

A la lumière du mandat du Conseil des Ministres de l'OMVS, de l'analyse des besoins et des moyens disponibles, la Direction de la Formation et de la Promotion Humaine de l'OMVS a porté son choix parmi les différentes stratégies, sur la création "d'ateliers pédagogiques" (A.P.). Pour les besoins de la démonstration, nous pouvons définir ces ateliers pédagogiques de la façon suivante :

"-Groupe de travail itinérant et de composition variable, mais réunissant surtout des formateurs des institutions nationales, de l'OMVS et de toute autre personne requise. C'est un groupe de travail conçu en tant qu'outil institutionnel de communication, de programmation régionale, de planification pédagogique et d'évaluation d'actions formatives, relatives à la mobilisation et à la promotion des ressources humaines du bassin".

Il n'est donc pas question de se substituer aux Etats, mais :

- d'appuyer les institutions nationales à l'intérieur d'un champ d'opérations régionalisables que l'OMVS est à même de prendre en charge : l'organisation de journées d'études régionales, de colloques, de séminaires, de voyages d'études pour formateurs et leaders paysans, propice à des échanges d'informations et d'expériences susceptibles d'accélérer et de consolider les acquis en matière de formation et de promotion humaine. Il s'agit donc de la création d'une structure de mise en commun des réflexions et des actions menées isolément dans la dispersion en parallèle à une centralisation des informations pertinentes et de diffusion de celles-ci.

- d'apporter aux Sociétés Nationales de Développement et sur leur demande, d'une part, une expertise-conseil pour l'étude de l'évaluation de leurs besoins en formation, pour l'élaboration des programmes de formation, et d'autre part, un appui pour la recherche des financements nécessaires à la réalisation de ces programmes.

Nous verrons à l'étape des besoins requis pour la mise en œuvre des "ateliers pédagogiques", comment la Direction de la Formation et de la Promotion Humaine pourra effectivement disposer de moyens de création et de diffusion de l'information. Outre l'intense utilisation de ces moyens par les "ateliers pédagogiques", il serait opportun de prévoir l'utilisation d'une partie de ce matériel pour la production de certains documents audio-visuels en vue de faire connaître l'OMVS et la nature de son mandat.

1. Cadre Général des Ateliers pédagogiques

en collaboration étroite avec les Sociétés Nationales de Développement et autres organismes, les ateliers pédagogiques (A.P.) doivent appuyer les populations et leurs organisations afin qu'elles prennent le plus rapidement possible en main, leur propre développement.

- Renforcement des organisations paysannes existantes ;
- Définition et/ ou application d'une politique d'alphabétisation fonctionnelle et de formation ;
- Information du milieu et création d'un réseau d'interdépendance entre les organisations communautaires ;
- Insertion des jeunes et des femmes dans les circuits productifs du milieu ;
- Participation des villageois et de leurs organisations à la définition et à la gestion initiale de tout projet,
- Développement des nouvelles formes d'exploitations agricoles (fermes privées, foyers, CUMA, groupements de producteurs ... etc.).
- Mise en place d'un crédit rural directement attribué aux organisations villageoises.
- Promotion de l'artisanat rural lié aux activités de développement,
- Transfert à terme de certaines fonctions des sociétés aux organisations paysannes.

Il appartiendra, au Haut-Commissariat de l'ONU de définir en concertation avec les opérateurs concernés (organismes et sociétés de développement, paysans), les axes prioritaires d'intervention.

2. Objectifs des "Ateliers pédagogiques"

A travers tous les objectifs de développement exprimés dans les documents de base de l'ONU aux chapitres des accroissements de revenus, d'équilibre écologique et de développement économique du Bassin et par extension des trois Etats, il se dégage sur le plan humain l'objectif fondamental suivant :

"Favoriser la création d'un cadre physique et socio-culturel susceptible de faciliter le développement harmonieux des populations par une auto-suffisance accrue sur le plan social, économique et culturel."

Les Ateliers pédagogiques dans leur conception et leur application doivent concourir à la réalisation de cet objectif qui se subdivise lui-même en deux sous-objectifs mutuellement inclusifs et se formulant séquentiellement comme suit :

- "Accroître le niveau de responsabilisation économique, sociale et communautaire par la diffusion d'un ensemble de connaissances adaptées aux circonstances et favoriser les communications entre tous les agents socio-économiques du bassin."
- "Accroître le niveau de sensibilisation de la population du Bassin du fleuve aux possibilités de développement, par la mise en disponibilité d'une information précise et soutenue dans une perspective d'accroissement de l'autonomie des individus et des collectivités qui s'y trouvent".

NOTE : Selon les circonstances et l'état d'avancement du programme, l'accent pourra être mis sur l'un ou l'autre des sous-objectifs ci-dessus. Celà n'affecte en rien l'efficacité générale anticipée du programme et n'ajoute qu'un élément de flexibilité nécessaire à toute opération de cette nature et d'une telle ampleur.

3. Stratégie Générale des Ateliers Pédagogiques.

a) Vis-à-vis des organisations paysannes en général

- S'assurer que le niveau d'information des organisations paysannes sur leurs propres projets de développement, ainsi que sur ceux engagés dans le bassin du fleuve est suffisant pour leur permettre de comparer à la fois leur degré d'autonomie et de responsabilisation.;
- Mettre en relation les organisations paysannes des trois Etats, non seulement pour qu'elles échangent leurs expériences, mais encore pour réaliser toute action en commun qui paraîtrait utile à leur développement.

b) Vis-à-vis des leaders paysans

- Faciliter la mobilité et la rencontre des leaders villageois dans leur région et entre les Etats.

c) Vis-à-vis des formateurs des ruraux et de leurs responsables.

- Donner aux formateurs des trois Etats, qu'ils soient ou non intégrés aux sociétés nationales, des occasions de rencontres et d'échanges.

d) Vis-à-vis des organisations et sociétés de Développement

- S'assurer que les stratégies de développement qu'elles appliquent tendent vers l'auto-développement de la région au profit des paysans.
- Orienter les programmes de développement, dans leur conception, comme dans leur mise en œuvre pour qu'ils aboutissent à un terme défini à la responsabilisation et à l'autonomie effective des paysans.

e) Vis-à-vis du développement du Bassin du fleuve

- Assurer l'élaboration et l'harmonisation des schémas directeurs de formation du moins sur deux plans :
 - . dans les méthodes d'élaboration permettant la participation effective des représentants des populations ;
 - . dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies visant à l'auto-développement.

4. Fonctions des "Ateliers Pédagogiques"

a) Etude et enquêtes sur la responsabilisation des villageois ;

b) Communications sociales

- . Séminaires d'échanges d'expériences ;
- . Visites inter-villages ;
- . Campagne d'information par écrit (journal, affiche) par radios rurales, films ou bandes télévisuelles de réalisation locale ou étrangère.

c) Appui à la formation permanente des leaders du monde rural et des cadres des sociétés nationales dans la perspective d'une responsabilisation

toujours accrue des paysans. L'objectif visé est de construire progressivement une pédagogie active et par objectif qui s'inscrirait dans le cadre de la responsabilisation des villageois.

Un programme de formation pédagogique par objectif, appliqué au transfert

de certaines fonctions des sociétés et organismes d'intervention aux structures villageoises est à concevoir et à réaliser.

d) La création d'un réseau de centres et d'organismes susceptibles de concourir à la promotion humaine dans le bassin.

e) L'expertise-Conseil vis-à-vis des organismes et sociétés de développement dans la perspective de la responsabilisation des populations :

Tenir régulièrement informés, les sociétés et organismes du diagnostic fait par l'OMVS, de l'évolution de la responsabilisation des populations.

f) A l'intérieur de l'OMVS la fonction - Conseil en développement régional participatif.

Cette fonction réside essentiellement dans le contrôle que toute proposition d'action de développement faite par l'OMVS aux Etats, contient effectivement les conditions permettant aux populations de prendre toute leur place dans la conception et dans la mise en œuvre de ces programmes, en prévoyant bien à terme, leur autonomie.

g) Fonction suivi sociologique.

Chaque séminaire, rencontre, session, communication doit déboucher sur une série de recommandations, réformes, introduction de nouveaux programmes.

Il revient à la Direction de la Formation et de la Promotion Humaine d'une part, de contrôler que toutes les suggestions concourent à la politique de développement endogène participatif, d'autre part que ces recommandations sont bien suivies d'effets sur le terrain. Or une insuffisance de moyens financiers et matériels se pose en termes réels qui empêche que tout ce travail puisse se faire correctement et de manière continue. En tant que structure de terrain, la Direction de la Formation et de la Promotion Humaine doit jouir d'une souplesse de mouvement pour pouvoir :

- Se rendre constamment sur le terrain en vue de jouer le rôle que les paysans, les sociétés nationales et autres organismes de développement attendent d'elle : Conseil en développement participatif, échange d'expériences, circulation de l'information, communication sociale directe, etc...

- Participer à des stages de courtes durées sur la communication (radio-rurale, techniques publicitaires, vulgarisation cinématographique et télévisuelles) ;

- Visiter dans les trois Etats et / ou à l'étranger, des réalisations de projets hautement participatifs.

5. Programme des ateliers pédagogiques

Nous fournissons à titre indicatif, les principaux éléments du programme de travail des "Ateliers. Ces éléments reposent sur des moyens d'actions hypothétiques dont l'importance est indiquée dans ce document.

Ce programme sera bien entendu, précisé, étayé, voire opérationnalisé. Il pourra aussi être adapté à des circonstances nouvelles susceptibles d'être créées par un milieu subissant de profondes mutations. Les principaux éléments de ce programme sont les suivants :

Rubriques	Activités	Fréquences
1) Information générale sur le projet OMVS et sur le développement régional.	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplication des missions sur le terrain selon des disponibilités du matériel didactique et des moyens matériels. - Utilisation des masses média. 	<p>Continu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publicité "crash" et suivi.
2) Communications entre les organisations paysannes.	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres entre les leaders paysans selon les avis des S.N.D.R. : <ul style="list-style-type: none"> • responsables de coopérative ; • paysans animateurs de projets. 	<p>Continues</p>
3) Conseils en développement régional. Etudes ponctuelles sur les niveaux d'autonomie et de responsabilisation paysanne.	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des diverses expériences en milieu paysan. - Diffusion de ces expériences dans les régions. - Compte rendu à l'OMVS et aux SNDR de l'évolution du niveau de responsabilisation. - Faire des propositions pour l'amélioration des stratégies de responsabilisation et d'autonomie paysanne. 	<p>Ponctuelles (selon un programme ordonné au rythme d'évolution des projets.</p>

<u>Rubriques</u>	<u>Activités</u>	<u>Fréquences</u>
4) Appui à la formation permanente des "leaders" du monde rural et des cadres des sociétés et organismes de développement.	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de séminaire en en consultation avec les SNDR. Ex. : Alphabétisation fonctionnelle : <ul style="list-style-type: none"> • Coopération • Techniques agricoles • Encadrement des responsables. • Echanges. 	<ul style="list-style-type: none"> • Deux fois par année au minimum dans au moins trois régions.
5) Soutien aux centres de formation rurale (technique)	<ul style="list-style-type: none"> - Visite et analyse des besoins - Support à la spécialisation et aux mouvements latéraux (mobilité) - Diffusion des expériences - Communications inter-centres 	• Continues
6) Communication de masses (radio-éducative rurale, télévision et camion-cinéma).	<ul style="list-style-type: none"> - Thème de vulgarisation sur les centres d'intérêt du milieu rural. Ex. : <ul style="list-style-type: none"> • Alphabétisation • Hygiène du milieu • Irrigation • Gestion agricole • Entreposage etc... 	• Continues
7) Etudes d'évaluation du Projet OMVS en général et en milieu paysan.	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête (non-structure) - Interviews (de témoins privilégiés). - Recommandations. 	• Annuelles

V. CONCLUSION.

Dès à présent, le Haut-Commissariat s'efforcera de trouver les moyens matériels et humains nécessaires à la mise en œuvre du programme d'organisation, d'animation et de formation de tous les secteurs concourant à la réalisation des objectifs assignés à l'O. M. V. S.

SEMINAIRE SUR LE BILAN ET LES PERSPECTIVES DE LA
FORMATION RURALE DANS LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL

COMMUNICATION INTRODUCTIVE : PROBLEMATIQUE DE LA
FORMATION RURALE DANS LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL :
POINT DE VUE DE L'ORGANISATION POUR LA MISE EN VA-
LEUR DU FLEUVE SENEGAL.

SEMINAIRE SUR LE BILAN ET
LES PERSPECTIVES DE LA FOR-
MATION RURALE DANS LE BAS-
SIN DU FLEUVE SENEgal

I. INTRODUCTION

Depuis le démarrage effectif des chantiers de Diamal et de Manantali, le volet aménagement du programme de l'Infrastructure Régionale est entré dans sa phase de réalisation concrète. Il devient dès lors urgent afin de ne pas rompre l'équilibre des deux grandes branches de l'activité de notre Organisation, que le volet Développement puisse recevoir tout l'appui institutionnel et matériel lui permettant d'entreprendre les différentes actions inscrites dans son programme, singulièrement celles relatives à la programmation des ressources humaines, de l'emploi et de la formation.

Cette tâche répond notamment à un double souci : initier ici et maintenant le cadre susceptible de favoriser l'accroissement des connaissances des paysans en vue d'une plus grande responsabilisation dans le devenir des communautés rurales vers une plus large autonomie et auto-suffisance alimentaire en harmonie avec l'environnement :

- harmoniser grâce à la coopération Inter-Etatique les plans de formation des Etats-membres afin d'éviter les duplications et les déséquilibres dans les politiques de formation.

Ces perspectives d'action laissent entrevoir l'ampleur des programmes et des projets et aussi l'importance des moyens requis.

II. LES OBJECTIFS DE L'OMVS ET LES IMPLICATIONS EN FORMATION RURALE DANS LE BASSIN.

Une référence aux objectifs exprimés par l'OMVS dans ses documents de stratégie de Mai 1974 et 1976 (1) démontre clairement la globalité des objectifs et des interrelations des moyens pour les atteindre. A cet égard est-il utile de rappeler que les vastes travaux d'infrastructure présentement en voie de se réaliser sur le fleuve, ne constituent que la première étape d'un processus de dévelop-

tement beaucoup plus profond.

L'intensification et la fiabilisation des productions agro-pastorales sahariennes à partir de la mise en valeur rationnelle de l'eau, associée au dé-senclavement et aux activités de transformation, doit servir à une restructuration sociale en vue de réorganiser, de sécuriser et d'améliorer les conditions de vie des populations.

L'appréciation des coûts et bénéfices du développement global doit tenir compte des effets à long terme de la production et peut être encore plus des changements socio-culturels favorables au développement des pays membres de l'OMVS.

De telles mutations de l'environnement physique et humain doivent reposer sur des considérations et des programmes favorisant la participation la responsabilisation des populations touchées par les projets puisque, selon la logique développée à ce jour, c'est avant tout pour la population que le projet a été conçu. C'est dans cette optique qu'il faut envisager la formation rurale.

III. NÉCESSITE D'UNE PARTICIPATION DES POPULATIONS

L'entreprise des 3 Etats n'est pas simple. Globalement, à partir des infrastructures de base, il s'agit d'impulser un développement multisectoriel intégré. Dans ce sens, des expériences sont acquises, des actions réalisées, des résultats encourageants obtenus par divers opérateurs et notamment par les principales Sociétés intéressées : SAED - SONADER - OVSTM. Mais il reste que quelque soient les efforts déjà consentis et à venir, les Sociétés et les opérateurs ne sauraient gérer et organiser le développement à grande échelle du bassin. Elles ne sauraient satisfaire les besoins en prestation de service, encadrement, approvisionnement etc... de l'agriculture et de l'élevage dans le bassin, sans compter les autres activités économiques à développer (pêche, artisanat ...) et ce n'est point les sous estimer, mais simplement considérer les faits et qui plus est, tirer avec mesure et intelligence les difficultés auxquelles elles sont déjà confrontées dans ce domaine.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faille associer et responsabiliser d'ores et déjà les populations du bassin pour qu'elles assument le développement et le devenir harmonieux de cette région. Il n'est pas de doute que déjà et plus encore à moyen et long terme, les programmes et perspectives de développement

impliquent de nouvelles techniques tant agricoles, agro-pastorales, qu'organisationnelles qui laissent entrevoir des modifications tant du milieu socio-économique, que de l'environnement naturel. Préparer les populations à une telle évolution, à la réalisation de tels objectifs et à la mise en œuvre d'un développement participatif et endogène est un impératif pour tous.

Dans ces différents domaines, les Sociétés de développement détiennent une expérience fort importante qu'il importe d'auto-valoriser. Ce sont elles qui sont à même de dégager les besoins et les orientations qui s'imposent car est-il besoin de rappeler, que le Haut-Commissariat et avec lui la D.F.P.H. est à ce niveau une structure de concertation devant assurer la coordination de l'exploitation des ressources, favoriser l'harmonisation des efforts afin de définir à partir de là des actions réalisables notamment dans le domaine de la formation, de l'encadrement et de l'organisation des paysans.

C'est d'ailleurs à cette fin et pour mieux entreprendre sa mission tout en se limitant à son niveau de compétence que la D.F.P.H. entend promouvoir les ateliers pédagogiques comme une de ses principales actions à court terme. (à l'encontre du monde rural)

IV. LES ATELIERS PEDAGOGIQUES ET LES PERSPECTIVES DE LA FORMATION RURALE.

A la lumière du mandat du Conseil des Ministres de l'OMVS, de l'analyse des besoins et des moyens disponibles, la Direction a porté son choix parmi les différentes stratégies, sur la création "d'ateliers pédagogiques". Pour les besoins de la démonstration, nous pouvons définir ces ateliers pédagogiques de la façon suivante :

- Groupe de travail itinérant et de composition variable, mais réunissant surtout des formateurs des institutions nationales, de l'OMVS et de toute autre personne requise. C'est un groupe de travail conçu en tant qu'outil institutionnel de communication, de programmation régionale, de planification pédagogique et d'évaluation d'actions formatives relatives à la mobilisation et à la promotion des ressources humaines du bassin".

Il n'est donc pas question de se substituer aux Etats, mais bien d'appuyer les institutions nationales à l'intérieur d'un champ d'opération réalisable que l'OMVS est à même de prendre en charge : l'organisation de journées d'études régionales, de colloque, de séminaire de voyages d'études pour formateurs et leaders paysans, propice à des échanges d'information et d'expériences susceptibles d'accélérer et de consolider les acquis en matière de formation et de promotion humaine. Il s'agit donc de la création d'une structure de mise en com-

mun des réflexions et actions menées isolément dans la dispersion en parallèle à une centralisation des informations pertinentes et de diffusion de celles-ci.

Nous verrons à l'étape des besoins requis pour la mise en œuvre des ateliers pédagogiques, comment la Division pourra effectivement disposer de moyens de création et de diffusion de l'information, outre l'intense utilisation de ces moyens par les "Ateliers Pédagogiques", il serait opportun de prévoir l'utilisation d'une partie de ce matériel pour la production de certains documents audio-visuels en vue de faire connaître l'ONVS et la nature de son mandat.

4.1. Cadre Général des ateliers pédagogiques.

Tout en s'interdisant d'agir en parallèle ou en doublure par rapport aux autres organismes et sociétés de développement, les ateliers pédagogiques doivent aider à agir de telle manière que les villageois et leurs organisations prennent le plus rapidement possible en main leur propre développement.

Les ateliers pédagogiques doivent situer leur action sur les points suivants :

- transfert des fonctions, à terme, des sociétés aux organisations paysannes ;
- renforcement des organisations paysannes existantes ;
- participation des villageois et de leurs organisations à la définition et à la gestion initiale de tout projet,
- insertion des jeunes et des femmes dans les circuits productifs du milieu ;
- artisanat rural lié aux activités de développement ;
- crédit rural directement attribué aux organisations villageoises ;
- nouvelles formes d'exploitations agricoles de petit groupe (ferme, coopérative, etc...) ;
- information du milieu et création d'un réseau d'interdépendance entre les organisations communautaires ;
- Politique opérante d'alphabétisation fonctionnelle.

Il appartiendra, dans le cadre de l'ONVS, au Haut-Commissariat de décider, avec la participation des acteurs concernés (organismes et sociétés de développement, paysans), les axes prioritaires d'intervention.

4.2. Objectif des "Ateliers Pédagogiques"

A travers tous les objectifs de développement exprimés dans les documents de base de l'OMVS aux chapitres des accroissements de revenus, d'équilibre écologique et de développement économique du Bassin et par extension des trois Etats, il est un objectif sur le plan humain qui peut se formuler ainsi :

a) - Objectif général.

"Favoriser la création d'un cadre physique et socio-culturel susceptible de faciliter le développement harmonieux des populations par une auto-suffisance accrue sur le plan social, économique et culturel.

Les "Ateliers Pédagogiques dans leur conception et leur application répondant aux sous-objectifs suivants :

b) - Sous-objectifs:

Les deux sous-objectifs inhérents à l'objectif général énoncé ci-dessus sont mutuellement inclusifs et se formulent séquentiellement comme suit :

- accroître le niveau de responsabilisation économique, sociale et communautaire par la diffusion d'un ensemble de connaissances adaptées aux circonstances et favoriser les communications entre tous les agents socio-économiques du Bassin ;

- accroître le niveau de sensibilisation de la population du bassin du fleuve aux possibilités de développement, par la mise en disponibilité d'une information précise et soutenue dans une perspective d'accroissement de l'autonomie des individus et des collectivités qui s'y trouvent.

NOTE : Selon les circonstances et l'état d'avancement du programme, l'accent pourra être mis sur un élément ou un autre des objectifs formulés. Celà n'affecte en rien l'efficacité générale anticipée du programme et n'ajoute qu'un élément de flexibilité nécessaire à toute opération de cette nature et d'une telle ampleur.

4.3. Stratégie générale des ateliers pédagogiques.

a) Vis-à-vis des organisations paysannes en général

- S'assurer que le niveau d'information des organisations paysannes sur leurs propres projets de développement, ainsi que sur ceux engagés dans le Bassin du fleuve est suffisant pour leur permettre de comparer à la fois leur degré d'autonomie et de responsabilisation ;

- mettre en relation les organisations paysannes des trois Etats, non seulement pour qu'elles échangent leurs expériences, moins encore pour réaliser toute opération en commun qui paraîtrait utile à leur développement.

b) Vis-à-vis des leaders paysans

- Faciliter la mobilité et la rencontre des leaders villageois dans leur région et entre les Etats.

c) Vis-à-vis des formateurs des villageois et de leurs responsables.

- Donner aux formateurs des trois Etats, qu'ils soient ou non intégrés aux sociétés nationales, des occasions de rencontres et d'échanges.

d) Vis-à-vis des organisations et sociétés de développement.

S'assurer que les stratégies de développement qu'elles appliquent tendent vers l'auto-développement de la région ;

- Orienter les programmes de développement, dans leur conception, comme dans leur mise en œuvre pour qu'ils aboutissent à un terme défini à la responsabilisation et à l'autonomie effective des paysans.

e) Vis-à-vis du développement du Bassin du fleuve.

- Assurer une harmonisation des schémas directeurs de développement au moins sur deux plans :

- dans les méthodes d'élaboration permettant la participation effective des représentants des populations ;
- dans l'élaboration et la mise en œuvre des populations ;
- dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies visant à l'auto-développement à long terme.

4.4. Fonctions des "Ateliers Pédagogiques"

a) Etudes et enquêtes sur la responsabilisation des villageois :

b) Communications sociales

- Séminaires d'échanges d'expériences ;
- Visites inter-villages ;
- Campagne d'information par écrit (journal, affiche) par radios rurales, films ou bandes télévisuelles de réalisation locale ou étrangère.

c) Appui à la formation permanente des leaders du monde rural et des cadres des sociétés nationales dans la perspective d'une responsabilisation toujours accrue des paysans. L'objectif visé est de construire progressivement une pédagogie active et par objectifs qui s'inscrirait dans le cadre de la responsabilisation des villageois.

Un programme de formation à la pédagogie par objectifs, appliquée au transfert des fonctions des sociétés et organismes d'intervention aux structures villageois est à concevoir et à réaliser.

Les ateliers pédagogiques devront également assurer un certain nombre de rôles utiles à leur fonctionnement.

d) La création d'un réseau de centres et d'organismes susceptibles de concourir à la promotion humaine dans le bspin.

e) L'expertise- Conseil vis-à-vis des organismes et sociétés de développement dans la perspective de la responsabilisation des villageois : tenir régulièrement informés, les sociétés et organismes, du diagnostic fait par l'OMVS, de l'évolution de la responsabilisation des villageois.

f) A l'intérieur de l'OMVS la fonction - Conseil en développement régional participatif.

Ces fonctions résident essentiellement dans le contrôle que toute proposition d'action de développement effectuée par l'OMVS auprès des Etats contient effectivement les conditions permettant aux villageois et à leurs leaders, artisans, commerçants locaux, de prendre toute leur place à la fois dans la conception et dans la mise en œuvre de ces programmes et prévoit bien, à terme, leur autonomie.

g) Fonction suivi sociologique

Chaque séminaire, rencontre, session, communication doit déboucher sur une série de recommandations, réformes, introduction de nouveaux programmes. Il revient à la direction de la Promotion Humaine d'une

de contrôler que toutes les suggestions concourent à la politique de développement endogène participatif, d'autre part que ces recommandations sont bien suivies d'effets sur le terrain. Or, des problèmes de moyens financiers et matériels se posent en termes réels qui empêchent que tout ce travail puisse se faire correctement et de manière continue. En tant que Direction de terrain, la Direction de la Promotion Humaine doit jouir d'une souplesse de mouvement pour pouvoir :

- se déplacer constamment sur le terrain en vue de jouer le rôle que les paysans, les sociétés nationales et autres organismes de développement attendent d'elle : Conseil en développement participatif, échange d'expérience, circulation de l'information, communication sociale directe, etc...
- participer à des stages de courte durée sur la communication (radio-rurale, techniques publicitaires, vulgarisation cinématographiques et télévisuelle) ;
- visiter dans les trois Etats et /ou à l'étranger, des réalisations de projets hautement participatifs.

4.5. Programme des ateliers pédagogiques

Nous fournissons à titre indicatif, les principaux éléments du programme de travail des "Ateliers". Ces éléments reposent sur des moyens d'actions hypothétiques dont l'importance est indiquée dans ce document.

Ce programme sera bien entendu, précisé, étayé, voire opérationnalisé selon les principes de gestion reconnus. Il pourra aussi être adapté à des circonstances nouvelles susceptibles d'être créées par un milieu subissant de profondes mutations.

Les principaux éléments de ce programme sont les suivants :

<u>Rubriques</u>	<u>Activités</u>	<u>Fréquences</u>
1) Information générale sur le projet OMVS et sur le développement régional .	<ul style="list-style-type: none"> Multiplication des missions sur terrain selon des disponibilités du matériel didactique et des moyens matériels. Utilisation des masses média. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les mois Publicité "crash" et suivie.
2) Communications entre les organisations paysannes.	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre entre les leaders paysans selon les avis des SNDR : responsables de coopérative ; paysans animateurs de projets. 	<ul style="list-style-type: none"> Continues
3) Conseils en développement régional. Etudes ponctuelles sur les niveaux d'autonomie et de responsabilisation paysannes.	<ul style="list-style-type: none"> Relevé et inventaire des expériences réussies en milieu paysan. Diffusion de ces expériences dans les régions. Rendre compte à l'OMVS et aux SNDR de l'évolution du niveau de responsabilisation. Faire des propositions pour l'amélioration des stratégies de responsabilisation et d'autonomie paysannes 	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuelles (selon un programme ordonné au rythme d'évolution des projets).
4) Appui à la formation permanente des "leaders" du monde rural et des cadres des sociétés et organismes de développement.	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de séminaires en consultation avec les SNDR. Ex. : Alphabétisation fonctionnelle : Coopérativisme Techniques agricoles Encadrement des responsables. Echanges. 	<ul style="list-style-type: none"> Deux fois par année au minimum dans au moins trois régions.
5) Soutien aux centres de formation rurale (technique)	<ul style="list-style-type: none"> Visite et analyse des besoins. Support à la spécialisation et aux mouvements latéraux (mobilité) Diffusion des expériences Communications inter-centres. 	<ul style="list-style-type: none"> Continues

.../...

<u>Rubriques</u>	<u>Activités</u>	<u>Fréquence</u>
6) Communication de masses (radio-éducative rurale, télévision et camion-cinéma).	<ul style="list-style-type: none"> - Thème de vulgarisation sur les centres d'intérêt du milieu rural. <p>Ex. : - Alphabetisation • Hygiène du milieu / irrigation • Gestion agricole • Entreposage etc...</p>	
7) Etudes d'évaluation du projet OMVS en général et en milieu paysan.	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête (non-structure) - Interviews (de témoins privilégiés) - Recommandations. 	• Annuelles.

V. CONCLUSION.

Dès à présent, le Haut-Commissariat s'efforcera de trouver les moyens matériels et humains nécessaires à la mise en œuvre du programme d'organisation, d'animation et de formation de tous les secteurs concourant à la réalisation des objectifs que s'assigne l'O. M. V. S.

<u>Rubriques</u>	<u>Activités</u>	<u>Fréquence</u>
6) Communication de masses (radio-éducative rurale, télévision et camion-cinéma).	<ul style="list-style-type: none"> - Thème de vulgarisation sur les centres d'intérêt du milieu rural. <p>Ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alphabétisation - Hygiène du milieu / irrigation - Gestion agricole - Entreposage etc... 	
7) Etudes d'évaluation du projet OMVS en général et en milieu paysan.	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête (non-structuré) - Interviews (de témoins privilégiés) - Recommandations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuelles.

V. CONCLUSION.

Dès à présent, le Haut-Commissariat s'efforcera de trouver les moyens matériels et humains nécessaires à la mise en œuvre du programme d'organisation, d'animation et de formation de tous les secteurs concourant à la réalisation des objectifs que s'assigne l'O. M. V. S.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION NATIONALE DE L'AGRICULTURE
OPERATION VALLEE SENEGAL
TEREKOLE - MAGUIZ
- KAYES -

30
République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

CONTRIBUTION DE L'O. V. S. T. M.

Au

SEMINAIRE O. M. V. S. DE KAE DI (RIM)

(15 - 20 NOVEMBRE 1982)

THEME : Bilan et Perspectives
de la Formation Rurale.

PRESENTATION

INTRODUCTION

1. HISTORIQUE DES POLITIQUES DE FORMATION RURALE

2. CIBLES

2.1. Techniciens - Conseillers agricoles

2.1.1. Institut Polytechnique Rural de Katiougou
Cycle Ingénieur des Sciences Appliquées.
Cycle Techniciens Supérieurs

2.1.2. Centre d'Apprentissage Agricole

2.1.3. Ecole des Infirmiers Vétérinaires

2.2. Paysans

2.2.1. Centre d'Animation Rurale

2.2.2. A L'O.V.S.T.M.

3. TYPES DE FORMATION

4. MOYENS DE FORMATION

5. METHODES DE FORMATION

6. CONTRAINTES OBSERVEES ET BILAN DE LA FORMATION RURALE

7. REFLEXION POUR UNE NOUVELLE STRATEGIE DE LA FORMATION RURALE

7.1. Programme à mettre en œuvre

7.2. Moyens techniques et humains.

INTRODUCTION

L'O.M.V.S., et à travers elle, les Sociétés Nationales de Développement rural : O.V.S.T.M. (Mali), S.A.E.D. (Sénégal) et SONADER (Mauritanie) constituent des organismes mis en place pour la promotion socio-économique des populations riveraines du fleuve Sénégal. Cet objectif, qui est la finalité de toutes nos actions, ne peut être atteint qu'en accordant une large place à la Formation ; celle d'abord des agents d'encadrement qui auront la lourde tâche de connaître, de s'intégrer et de former ensuite le monde paysan.

Cette priorité, nos Gouvernements l'ont comprise en créant des Instituts, des Ecoles pouvant recevoir et nos ressortissants et ceux de pays Africains voulant avoir une formation rurale.

Au Mali, cette formation est d'autant plus impérieuse qu'au-delà des écoles et des instituts, le Gouvernement pour soutenir l'action des encadreurs, a institué et favorisé le développement de l'alphabétisation fonctionnelle dont le crâdo a abouti d'une part, à l'édition d'un journal à l'intention du monde rural "KIBARU" d'autre part à des séries d'émissions à vocation rurale sur les antennes de la radiodiffusion nationale.

Le but donc de cette action multidirectionnelle est à plus ou moins long terme de donner au paysan une certaine indépendance tant dans la parfaite exécution des techniques culturelles, que dans la correcte gestion de son exploitation.

L'OUSTM, tout comme la vingtaine d'opérations de développement rural (ODR) du Mali n'est pas en reste dans cette vaste campagne de mobilisation pour faire du paysan malien un exploitant moderne.

1. HISTORIQUE DES POLITIQUES DE FORMATION RURALE

Au lendemain de notre indépendance, le Gouvernement sachant que notre politique économique est fonction d'une politique de développement rural, a donné acte de création d'établissements qui ont pour objectifs de former des cadres qui seront à même d'exploiter et de rentabiliser nos immenses potentialités agro-sylvopastorales.

Il en est ainsi résulté de la création de l'Institut Polytechnique Rural de Katibougou (I.P.R.) d'où .. les conducteurs des travaux Agricoles ; des Centres d'Apprentissage Agricoles (C.A.A.) de N'Pésoba, Samanko et Samé qui formèrent les Moniteurs d'Agriculture ; de l'Ecole des Infirmiers Vétérinaire (E.I.V.) de Bamako et enfin en un autre concept des Centres d'Animation Rurale (C.A.R.).

2. CIBLES

2.1. Techniciens - Conseillers agricoles

2.1.1. Institut Polytechnique Rural de Katibougou

Cet établissement, situé à 4 kms de Koulikoro (65 kms de Bamako) a deux cycles de formation dans des spécialités différentes : Agriculture, Elevage, Eaux et Forêts et Génie Rural.

La formation pour les deux cycles s'échelonnent sur 5 ans dont la première année constitue une étape de "tronc commun", la spécialisation ne commençant qu'à partir de la 2ème année. L'école reçoit en plus des maliens, des étudiants de certains pays africains.

• Cycle des Ingénieurs des Sciences Appliquées :

L'on accède à ce cycle, nanti du baccalauréat, pour une formation étalée sur 5 ans dans 3 spécialités : Agriculture, Eaux et Forêts à l'I.P.R. même et Elevage à l'annexe de l'I.P.R. sis à Bamako.

• Cycle des Techniciens Supérieurs :

Le diplôme de fin d'études fondamentales (D.E.F.) équivalent malien du B.E.P.C. est requis pour accéder à ce cycle qui forme aussi pour 5 ans mais dans 4 spécialités : Agriculture, Eaux et Forêts, Génie Rural à Katibougou et Elevage à Bamako.

Il faut également rappeler que l'accès à ces deux cycles se fait après admission à un concours professionnel qui requiert au moins 4 ans d'ancienneté dans le corps précédent.

2.1.2. Centre d'Apprentissage Agricole

Il y en a trois au Mali : N'Pésoba, Samanko et Samé. Ce sont des établissements à un seul niveau : 9ème année fondamentale (3ème) qui forment en 3

ans des Moniteurs d'Agriculture.

2.1.3. Ecoles des Infirmiers Vétérinaires

L'école forme uniquement des Infirmiers Vétérinaires en 3 ans ; le niveau de la 9ème année est requis.

Et tout comme l'entrée aux C. A. A., l'admission à un concours d'entrée est la condition sine qua non pour y recevoir la formation souhaitée.

Au-delà de ce stade de formation, il y a trois centres de Spécialisation pour les Moniteurs d'Agriculture et ce à la troisième année de formation.

- le centre de Dioro qui pour une durée de 18 mois spécialise le Moniteur dans la riziculture.

- le centre nouvellement ouvert de Kita qui donne une spécialisation dans la culture de l'arachide.

- le centre de Tabakoro qui dispense une formation en sylviculture.

A cela il faut ajouter un centre à vocation piscicole qui ouvrira bien-tôt ses portes à Mopti (CILSS).

2.2. Paysans

2.2.1. Centre d'Animation Rurale

A la différence des établissements ci-dessus mentionnés, les C. A. R. s'intéressent directement au monde rural en recrutant de jeunes ruraux qu'ils initient à la maîtrise des techniques culturales modernes et ce pour une période de 3 ans. La Formation, une fois terminée, ils retournent dans leurs villages respectifs, pour, à leur tour promouvoir le développement endogène de l'Agriculture, dotés d'une paire de bœufs, d'une charrue, d'un multiculteur et d'un seoir.

Tels sont les établissements à vocation rurale au Mali. Mais parmi tous, seuls deux peuvent avoir de l'intérêt dans le cadre de la coopération entre les Etats riverains du fleuve Sénégal.

- l'I.P.R. de Katibougou qui est une école à caractère international, dispense une formation à deux niveaux.

- le C. A. A. de Samé forme des agents, qui durant le temps de leurs études s'adaptent au milieu, celui de la partie malienne de la vallée du Sénégal, s'y intègrent et le connaissent mieux que d'autres Agents venus des autres régions du Mali.

A ceux-ci s'ajoute la voix des ondes qui quotidiennement ou une fois par semaine apporte au monde rural conseils, directives et apports techniques.

2.2.2. A l'O. V. S. T. M.

L'ancienne A.P.I. ayant des structures d'encadrement d'une opération de développement rural (O.D.R.) a opté pour un recrutement de jeunes qui auront rôle de conseillers agricoles auprès du monde rural. Ce recrutement sur concours, se fait parmi les jeunes de niveau 7ème année (5ème) et ce, dans le milieu où ils auront plus tard à intervenir. Après admission au concours, ils subissent une formation accélérée d'une semaine, avant qu'ils ne soient affectés auprès des paysans qu'ils connaissent et qui les connaissent parce que du même milieu.

Cette forme de formation dispensée aux animateurs ruraux n'est certainement pas la meilleure pour garantir l'acquisition de connaissances techniques suffisantes et satisfaisantes tant à l'encadreur qu'au paysan qui sera plus tard formé par l'encadreur.

C'est ainsi qu'en 1977 une Section-Formation fut créée pour parachever la formation de l'encadreur.

3. TYPES DE FORMATION

Le principal mode de formation est le genre classique, l'agent le cadre reçoivent d'abord dans les établissements scolaires spécialisés une formation suffisante, du moins approfondie (niveau licence : Ingénieur des Sciences Appliquées). Cet Agent à sa sortie, muté, opère dans sa zone d'intervention un transfert de connaissances aidé en cela par la Section-Formation se trouvant au sein de son Opération.

Au Mali, ce type classique de formation est depuis des années soutenu par Radio - Mali qui consacre des émissions spéciales au monde rural. Entre autres émissions "Poi can Poi" ; "l'Agriculture à la radio" et "coup d'œil sur le monde rural" qui s'adressent aussi bien au paysan qu'au conseiller agricole.

4. MOYENS DE LA FORMATION

L'ancienne A. P. I. sur les bases de laquelle est créée l'OVSTM, si elle avait dans son organigramme une place pour la Section Formation, n'avait pas les moyens nécessaires pour la faire correctement fonctionner.

Il y avait certes un responsable de la dite section, mais c'était tout comme personnel. Son fonctionnement ? La Section étant une partie de Division Vulgarisation, elle est épaulée dans ses efforts par les Agents de terrain : Chef Sous-Secteur et Chef Secteur de base. Le responsable à la formation était un Technicien Supérieur ou un Ingénieur d'Agriculture.

Il en est autant du personnel que des moyens logistiques et infrastructures mis en place pour la bonne marche de la Section. Dans son travail et pour la bonne compréhension du paysan, la Section use des matériels d'un paysan pilote, suivant le thème du jour : charrue, semoir, etc...

5. METHODES DE LA FORMATION

La connaissance du monde rural est une nécessité absolue pour que les thèmes de vulgarisation puissent avoir l'aval escompté de la majorité des paysans. Le paysanat de la vallée du Sénégal ne constitue pas une exception. Loin s'en faut.

Pour promouvoir cette politique de développement rural, étant donné son importance sur le plan économique, une vaste campagne d'animation rurale a été déployée par le Gouvernement, en s'appuyant, parce que ferment essentiel sur l'alphabetisation fonctionnelle. La langue nationale "Bambara" étant parlée par la majorité de la population malienne, elle fut choisie comme élément moteur de toute forme d'animation rurale au Mali. Ainsi vont des émissions quotidiennes ou hebdomadaires à caractère rural sur les antennes de la radiodiffusion nationale, ainsi va aussi de l'édition d'un hebdomadaire et mensuel "Kibaru" qui informe, éduque et forme le paysan.

Comment se réalise une émission du genre ?

En direction du monde rural, il y a trois sortes d'émission soit quotidienne, soit hebdomadaire.

* "Poï can Poï" : c'est une émission hebdomadaire qui passe chaque vendredi de 8 heures à 12 heures parfois jusqu'à 13 heures. L'encadrement choisit le thème à vulgariser et suivant la zone, l'encadreur ou bien développe le sujet, ou bien ouvre un débat avec les paysans. C'est une émission qui couvre tout l'éventail du domaine paysan et est ouverte aux différentes langues nationales à savoir : le bambara, le peulh, le songhoï, le tamacheck, le ouolof, le minianka, le maure, le sénoufo, le bobo, le dogon et le sarakolé.

L'émission est d'une telle importance pour les paysans qu'ils consacrent partout au Mali la journée du vendredi à l'écoute du "Poï can Poï".

* "L'Agriculture à la radio" : une émission également hebdomadaire qui passe tous les dimanches de 20 H 30 à 21 H. Elle s'adresse aux animateurs ruraux, sous forme de fiches techniques, de conseils pratiques. Elle se fait en Français mais de plus en plus en bambara. Il n'est pas exclu d'en faire plus tard dans les autres langues nationales.

* La troisième émission du genre et la non moins importante passe tous les jours du lundi au samedi de 14 heures à 14 heures 30 dans les langues nationales. Elle s'intitule "Coup d'œil sur le monde rural". C'est une émission destinée principalement à l'encadrement parce que essentiellement basée sur la connaissance du monde rural en général, d'un village en particulier : sa genèse, son évolution, son avenir.

Une autre forme de formation d'importance nationale dont le succès n'est plus à démontrer est l'alphabétisation fonctionnelle, couronnée par l'édition en langue nationale bambara d'un journal hebdomadaire et mensuel "KIBARU". C'est l'apanage exclusif de la Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (INAFLA).

C'est donc un journal qui s'adresse à ceux alphabétisés en bambara et qui est tiré en 15 000 exemplaires. Dans ces colonnes on trouve des thèmes de vulgarisation, des sujets ou des problèmes qui intéressent particulièrement le monde rural.

L'impact social de l'alphabétisation en bambara est tel, qu'il est question dans un proche avenir de remplacer dans l'enseignement le français par le bambara et d'éditer à court terme "KIBARU" dans trois des autres langues nationales : le peuhl, le sonhrai et le tamachek qui pour mémoire a déjà depuis des siècles, ses caractères écrits.

Les émissions de Radio-Mali, tout comme l'alphabétisation fonctionnelle représentent un apport concret tant dans la formation des formateurs que, et bien plus, dans la formation du monde rural. Ce qui, dans une certaine mesure aide considérablement l'encadreur à faire passer facilement ses thèmes de vulgarisation, à se sentir conforter dans son rôle de conseiller technique du paysan.

De ce fait, Radio-Mali, la INAFLA pour une part et l'encadrement technique d'autre part sont complémentaires dans la transmission à large étendard des techniques modernes rurales.

Une autre méthode de formation des formateurs est de plus en plus adoptée dans les écoles du cycle fondamental et de l'Institut Pédagogique d'Enseignement Général (IPEG) et qui permet d'introduire dans les programmes scolaires la ruralisation beaucoup plus pratique que théorique, et où, les élèves sous la direction d'un Moniteur d'agriculture s'adonnent aux pratiques de l'agriculture et de l'irrigation rudimentaire.

L'OVSTM pour sa part, par l'entremise de sa section formation s'est lancée aussi depuis 1977 à former ses Animateurs ruraux et les paysans se trouvant dans sa zone d'intervention. Elle s'intéressa d'abord et principalement à l'encadrement de la zone sèche. Puisqu'il faut le rappeler, l'OVSTM est divisée en deux grandes zones : la zone sèche qui couvre le Nord de Kayes et la zone irriguée qui concerne seulement la vallée du Sénégal.

La primauté ainsi accordée aux encadreurs de la zone sèche relève du souci de parachever la formation déjà reçue, compte tenu du fait important que ladite zone est quasiment isolée de la Direction de l'OVSTM, dès que l'installation de la saison hivernale et aussi du fait que ce sont les secteurs les plus éloignés (150 km) de Kayes, alors que le secteur le plus éloigné de la zone irriguée se situe à 45 km, sans problèmes majeurs de communication.

La formation se fait sous forme de séminaire ou de stage qui dure au maximum sept jours et plusieurs fois par année (au moins 3) sur différents thèmes qui vont du matériel agricole aux techniques d'irrigation en passant par les techniques culturales propres à la zone sèche, complétant ainsi les connaissances premières élémentaires de l'animateur rural et comblant les lacunes qui se font jour en cours de pratique.

Une spécificité cependant dans la formation, quand il s'agit de l'encadrement couvrant la vallée du Sénégal : en plus des thèmes développés en zone sèche, s'ajoute une formation sur les techniques d'irrigation qui s'adresse tout aussi bien à l'encadreur qu'à l'attributaire.

Appuyant la Section Formation, le responsable de Secteur qui est généralement un Ingénieur d'Agriculture ou à un niveau moindre un technicien Supérieur, le responsable de Secteur donc poursuit cette formation au cours de ses visites de terrain au sein du Secteur par des débats, ou au cours des réunions de quinzaine qui entrent dans le fonctionnement du Secteur.

Ainsi l'Animateur Rural dans sa zone d'intervention, village par village, suivant le thème choisi, satisfait aux exigences de la formation en organisant des réunions de village au cours desquelles s'opère un transfert de techniques. Les thèmes varient suivant l'état d'évolution de la campagne mais aussi suivant les périodes de l'année.

Dans la zone irriguée, d'accès facile tout au long de l'année si la méthode de formation suit le rythme en cascade de la zone sèche, elle se spécialise cependant dans le domaine de l'irrigation, de la gestion de l'eau et du matériel d'exhaure ; de l'entretien des C.M.P et enfin des techniques culturales afférentes aux spéculations cultivées en contre-saison. Il arrive souvent, ici, que des attributaires soient désignés pour suivre des stages organisés soit par le service technique de l'OVSTM, soit à Bamako par des services spécialisés.

L'analyse pour donner un schéma directeur de la méthode de formation généralement adoptée, il ressort un système en escaliers : Section Formation ----- Secteurs D.R ----- Paysans, avec les risques d'erreurs, minimes cependant de traduction dans le transfert en passant du français (Section Formation - Secteurs DR) à la langue du milieu (Bambara, soninké).

6. CONTRAINTES OBSERVEES ET BILAN DE LA FORMATION RURALE

Les contraintes observées ? Pour qu'une section de cette importance puisse s'épanouir, il faut et c'est même nécessaire qu'elle soit dotée d'un minimum de moyens. Ce n'était justement pas le cas entraînant maintes fois retard dans l'exécution d'un programme ou annulation du programme.

Il arrive, et c'est toujours le cas que les agents de base chargés de la formation des paysans ne soient pas capables de s'acquitter correctement de leur tâche parce que le choix de l'agent n'est pas rigoureux (niveau 1ère année) (5ème).

La section n'ayant pas une autonomie pleine et entière, elle ne dispose donc pas de moyens didactiques appropriés.

Cet état de fait a prévalu avec l'A. P. I., il continue avec l'OUSTM où la Section formation n'existe plus que sur l'organigramme, faute de moyens.

Cependant, à l'analyse il est aisé de constater malgré les faibles moyens et les contraintes de rigueur, que le bilan est plutôt positif surtout en zone irriguée quand on sait que le terme de l'action est de donner au paysan une certaine indépendance vis-à-vis du technicien. La preuve, sur les périmètres irrigués, l'attributaire peut actuellement se passer du soutien de l'encadrement pour ce qui concerne bien entendu les techniques culturales tant en cultures de contre saison que de campagne hivernale. L'encadrement n'intervient alors que pour faciliter l'acquisition à temps des moyens de production et même dans ce domaine, une tendance de plus en plus accusée fait que les attributaires réunis autour d'un comité de coordination dont les membres sont issus d'eux, expriment convenablement leurs besoins de campagne, à charge pour le comité de les satisfaire dans les temps requis. Il y va ainsi des semences, de certains produits phytosanitaires et même des groupes motopompes (GMP). Nous le voyons à moyen terme le rôle d'encadrement se reduira au statut d'observateur, du moins tant qu'il s'agit des petits périmètres comme c'est le cas présentement à l'OUSTM. Il est d'ores et déjà certain que même après les aménagements, ces acquis seront un tremplin sûr pour atténuer l'immensité des efforts à fournir en matière de formation.

Le même constat s'impose pour la zone sèche, à la différence que les efforts de l'encadrement sont souvent contrariés par les caprices de la pluviosité en zone sahélienne. Ainsi le paysan même s'il croit aux vertues des conseils de l'encadrement, préfère parfois les méthodes traditionnelles : date de semis, utilisation des engrains, utilisation rationnelle des insecticides-pesticides. Par contre, pour l'utilisation des matériels agricoles et des produits phytosanitaires, l'emploi des semences sélectionnées, le paysan n'a pratiquement plus besoin de l'apport de l'encadrement.

au niveau national, l'impact est à ce point concret que le Gouvernement s'est engagé dans une politique heureuse de perfectionnement pour améliorer la qualité de l'encadrement. À moyen terme, seuls trois corps seront à pied d'œuvre sur le terrain : les Ingénieurs de sciences appliquées, les techniciens supérieurs tous formés à l'Institut Polytechnique Rural de Katiougou (I.P.R.) et les Moniteurs d'Agriculture qui reçoivent leur formation dans les centres d'apprentissage agricoles (C.A.) avec spécialisation de 3ème année, selon le désir de l'élève, dans les Centres de Diors (riziculture), Twikaro (sylviculture) et Kita (arachide) et prochainement Nopti (pisciculture). L'encadreur et le conducteur des travaux agricoles disparaîtront des grilles des agents de Développement Rural.

Les émissions de Radio-Nall en direction du monde rural, connaissent un tel succès chez le paysan et l'encadrement technique, que le vendredi est considéré comme jour férié par les masses paysannes.

Le succès du journal "KIBARU" depuis sa première parution, continue de s'accroître. Son impact est tel que l'intelligentsia malienne s'y intéresse au point qu'une thèse a été présentée et défendue exclusivement en bambara par un étudiant de l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP). Il a été envisagé d'étendre les activités de l'alphabetisation aux autres langues nationales et alors d'éditer le journal en peuhl, sonchâï et tamacheck.

7. REFLEXIONS POUR UNE NOUVELLE STRATEGIE DE LA FORMATION RURALE

Il est clair que la meilleure des volontés ne peut s'exprimer qu'avec des moyens et au stade où se trouve l'ONSTM, un programme établi à court, moyen et long terme n'a des chances de réussite qu'avec des moyens techniques. Le potentiel humain à lui seul ne suffit pas quand bien même l'on sait que de campagne en campagne et les grands projets d'avenir alors les besoins en formation se font de plus en plus sentir ne serait ce que dans le domaine des innovations de l'heure. Ceci dit, nos objectifs pour atteindre à la perfection en matière de formation sont :

7.1. Programme à mettre en œuvre.

Il appartient à la structure d'encadrement de conduire une action de formation, c'est à dire :

- de créer les conditions de motivation chez les paysans
- de vulgariser un certain nombre de techniques
- de faire acquérir aux exploitants un ensemble de connaissances théoriques et pratiques leur permettant de raisonner les techniques, de les modifier ou de les adapter en fonction d'un contexte global d'utilisation.

La création d'un aménagement hydro-agricole constitue un intérêt certain pour les paysans qui, dès lors, acceptent de mener une action collective.

En réalité, cette création ne touche pas seulement les paysans qui se regroupent pour réaliser, mais touche un "public" beaucoup plus large :

- parce que la création d'un aménagement se décide au niveau du village tout entier ou de plusieurs villages,
- parce que l'équilibre des participations aux travaux culturaux traditionnels est modifié avec l'introduction d'un centre de production.

Il serait donc intéressant de conduire une action d'encadrement :

- essentiellement à la faveur d'un aménagement,
- au niveau des exploitations dans leur totalité et pas seulement des parcelles irriguées,

- pour toute la population touchée par ce changement, c'est-à-dire pour tous les types d'exploitation :

- les exploitations mixtes (comportant une partie de cultures irriguées et une partie de cultures traditionnelles)
- les exploitations traditionnelles.

Cette action d'encadrement pourrait avoir pour interlocuteur essentiellement des groupements de paysans constitués autour de la gestion d'un moyen de production :

- les groupements d'attributaires avec leur comité de gestion élu,
- les groupements coopératifs parallèles aux groupements d'attributaires et éventuellement complémentaires (approvisionnement, commercialisation, culture dominante, plan de culture, investissements communs etc...).

Le sens général de l'intervention va donc d'un guidage rasséré des groupements de producteurs vers un véritable conseil en matière de développement rural. Ainsi peut se dessiner une structure d'intervention qui comprendrait :

- une cellule centrale composée de spécialistes :
 - assurant l'appui technique des groupements de paysans,
 - participant à leur formation,
 - assurant la formation des structures locales d'encadrement tant sur le plan technique au sens large que pédagogique,
- des cellules locales de conseillers ruraux :
 - assurant la formation des groupements de paysans,
 - participant à leur appui technique.

A cet effet l'ensemble des exploitants a besoin, à plus ou moins court terme d'une formation :

- à la gestion d'une exploitation
- à l'utilisation d'un certain nombre de techniques (culture, élevage, irrigation etc ...)
- à la compréhension de certains outils de gestion et de commercialisation. Cette formation passant par l'alphabétisation fonctionnelle.

Les comités de gestion dans leur ensemble ont besoin d'une formation centrée sur :

- la notion d'investissement, amortissement, la maintenance, l'organisation de la production.

Chaque membre à lui, besoin de formation spécialisée :

- Gestion

- mécanique
- agronomique
- conduite de l'eau

La structure d'encadrement elle, doit dispenser ses conseils et une formation aux paysans a besoin de deux types de formation :

- un perfectionnement technique à différents niveaux,
- une formation pédagogique qui lui permette d'assurer efficacement la formation dont elle a la charge.

Il est bien évident que ces besoins pour les paysans, comme pour la structure d'encadrement, ont un caractère évolutif et que ce qui fait actuellement l'objet d'une formation fera à terme l'objet d'un perfectionnement pour les mêmes personnes.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution des techniques et de l'introduction quasi permanente de facteurs nouveaux, les actions de perfectionnement doivent être périodiques mais continues.

7.2. Moyens techniques et humains

Pour des raisons d'homogénéité et d'organisation la répartition du territoire d'intervention de l'OVSTN se fait en 5 secteurs déterminés par la nature et l'implantation géographique des aménagements prévus. Chaque secteur est confié à un chef de secteur directement rattaché au Directeur du département opérationnel (voir annexe). Dans chaque secteur seront répartis au fur et à mesure de leur formation 50 Conseillers ruraux basés dans les centres relais de formation, au total 10 centres relais animés chacun par 5 conseillers ruraux. Ces conseillers sont directement rattachés au Directeur du département opérationnel, de la même manière que les Chefs de secteurs. Enfin, les animateurs ruraux, un par groupement de producteurs aident leur conseillers et leur sont directement rattachés.

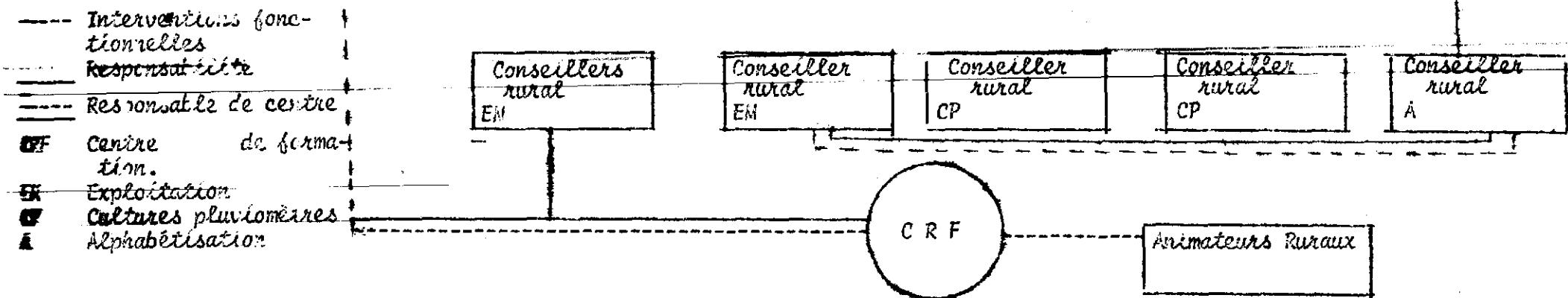
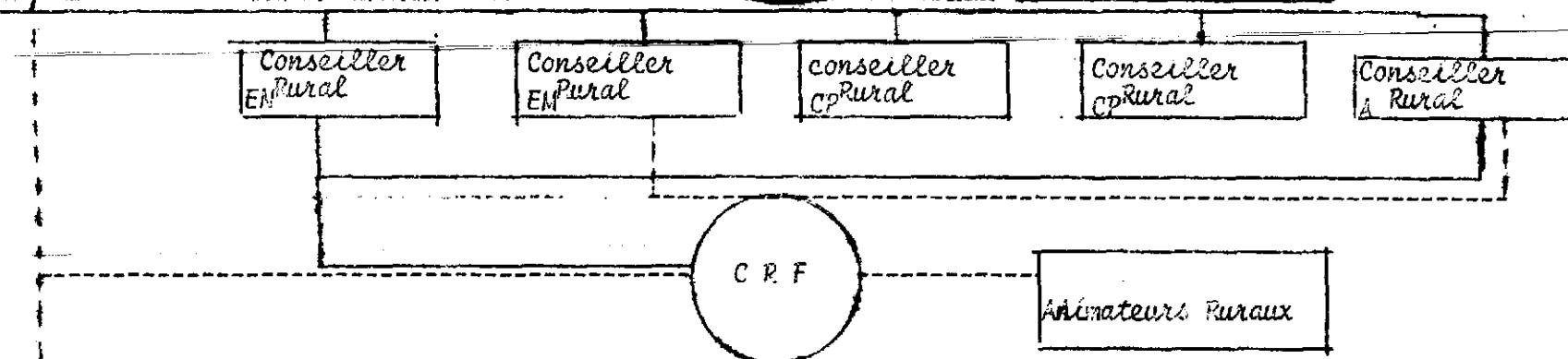
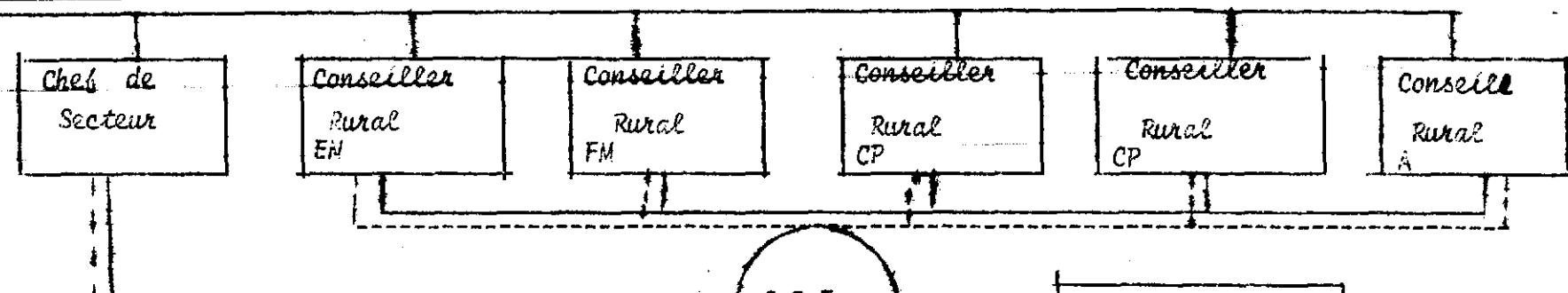
La formation des paysans, pour être efficace doit être fondée sur leur participation active à l'appropriation des connaissances. On organisera donc de préférence des rencontres, des visites, des stages qui seront animés de manière à favoriser la prise de parole des participants.

Pour cela, les actions de formation devront utiliser des supports pédagogiques variés et adaptés à l'étape de travail en réalisation ;

- affiches - photos
- visites commentées
- jeux de simulation
- démonstrations à tour de rôle

2.2. Programme mis en œuvre :

Le tableau ci-après donne le récapitulatif des programmes de formation en fonction des cibles ainsi que les principaux points ayant trait aux contenus et aux modalités de celle-ci :



Interventions fonctionnelles

Responsabilité

Responsable de centre

CF Centre de format
tim.

Exploitation

Cultures pluviométriques

Alphabétisation

COMMUNICATION SO. NA. DE. R. :

SEMINAIRE OMVS DE KAEDI DU 15 AU 20 NOV
EMBRE SUR LE BILAN ET LES PERSPECTI
VES DE LA FORMATION RURALE.

NOVEMBRE 1982

<u>INTRODUCTION</u>	
1.	<u>HISTORIQUE DE LA FORMATION EN MAURITANIE</u>
1.1.	CADRES SUPERIEURS
1.2.	CADRES MOYENS ET SUBALTERNES
1.3.	PAYSANS
1.3.1.	PETITS PERIMETRES VILLAGECIS
1.3.2.	GRANDS PERIMETRES
2.	<u>TYPES DE FORMATION</u>
2.1.	FORMATION CLASSIQUE
2.1.1.	CADRES SUPERIEURS
2.1.2.	CADRES MOYENS ET SUBALTERNES
2.2.	FORMATION INFORMELLE
2.2.1.	CADRES SUPERIEURS
2.2.2.	ENCADREURS DE BASE
2.2.3.	PAYSANS
3.	<u>MOYENS DE LA FORMATION</u>
3.1.	FORMATION CLASSIQUE
3.1.1.	CADRES SUPERIEURS
3.1.2.	CADRES MOYENS ET SUBALTERNES
3.2.	FORMATION INFORMELLE
3.2.1.	CADRES SUPERIEURS
3.2.2.	ENCADREURS
3.2.3.	PAYSANS
4.	<u>METHODES DE FORMATION</u>
4.1.	FORMATION CLASSIQUE
4.1.1.	CADRES SUPERIEURS
4.1.2.	CADRES MOYENS
4.1.3.	CADRES SUBALTERNES
4.2.	FORMATION INFORMELLE
4.2.1.	CADRES SUPERIEURS
4.2.2.	ENCADREURS
4.2.3.	LES PAYSANS
5.	<u>CONTRAINTE</u>
5.1.	FORMATION CLASSIQUE
5.1.1.	CADRES SUPERIEURS
5.1.2.	CADRES MOYENS ET SUBALTERNES
5.2.	FORMATION INFORMELLE

G. BILAN ET PERSPECTIVES

G.1. CADRES SUPERIEURS

G.2. CADRES MOYENS ET SUBALTERNES

G.3. PAYSANS

G.3.1. PETITS PERIMETRES

G.3.2. GRANDS PERIMETRES

CONCLUSION.

INTRODUCTION

La formation doit demeurer un souci majeur dans le secteur rural compte tenu de la priorité accordée à celui-ci et que les 90 % de la population de ce pays est rural.

Cela est d'autant plus impératif si l'on tient compte, rien que du programme d'aménagement de la SONADER à savoir :

- aménager 60 000 ha d'ici l'an 2 000.

Les besoins des autres secteurs : agriculture pêche élevage et eaux et forêts sont aussi importants.

La formation doit permettre aux collectivités inserées surtout dans les aménagements hydro-agricoles, la maîtrise de toutes les composantes organisationnelles et techniques de la culture irriguée en vue d'une meilleure production.

Il y va de l'intérêt des organismes de développement vu les charges importantes qu'engendrent l'encadrement et les superficies à mettre en valeur. Elle sera le seul garant pour atteindre l'objectif d'autogestion que nous nous sommes tracé sur ces aménagements hydro-agricoles.

1. HISTORIQUE DE LA FORMATION EN MAURITANIE

1.1. / Cadres supérieurs

La formation des cadres supérieurs a toujours été assurée à l'étranger faute d'installation appropriée au niveau national.

1.2. / Cadres subalternes et moyens

La formation des cadres subalternes au niveau national a débuté en 1965 avec la création du centre de formation et de vulgarisation agricoles de Kaédi, transformée en Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation agricole en 1971 , date à laquelle a débuté un programme de formation de cadres moyens.

1.3. / Paysans

1.3.1. / Petits pérимètres villageois.

Sur les petits pérимètres villageois deux formes d'encadrement ont émergé. Celles-ci étant liées aux structures d'intervention (FED , SONADER) à la pression des événements (l'insuffisance des cadres formés de type classique, ainsi qu'à une politique délibérée, Ces deux formes d'encadrement étaient caractérisées par une formation essentiellement pratique, et un recrutement dans le milieu paysan. Le premier système avec un encadrement de type rapproché a été pratiqué sur les pérимètres financés par le FED et encadrés par la Direction de l'Agriculture. Le dernier système effectué de façon lâche et hétérogène a été mis sur les pérимètres avec encadrement SONADER.

1.3.2. / Grands pérимètres

En ce qui concerne les interventions en matière de formation, elles ne se limitent qu'au cas du PPG (Périmètre Pilote du Gorgol), et ce depuis sa mise en exploitation en 1977. Depuis sa création, la vie de ce pérимètre a été dominée par un climat d'instabilité et de conflits causé par les prétentions foncières des anciens propriétaires. Un projet de formation (DA 459) avait démarré en 1977. Cependant face aux résultats décevants qui ont été obtenus, il a été suspendu en avril 1979.

Centre de formation paysanne de Boghe

Ce projet est né d'un constat du fonctionnement des groupements agricoles dans lequel il a été mis l'accent sur la défizience de la participation paysanne à l'aménagement et à l'exploitation des pérимètres.

Le fonctionnement du centre a débuté en 1981.

Sa création a pour but de combler la formation paysanne non dispensée.

2. TYPES DE FORMATION

2.1. Formation classique

2.1.1. Cadres supérieurs (formés à l'étranger)

2.1.2. Cadres moyens et subalternes (ENFVA)

Cadres moyens

On distingue :

- des conducteurs d'agriculture
- des assistants d'élevage
- des contrôleurs des eaux et forêts

Cadres subalternes

On distingue :

- des moniteurs d'agriculture
- des infirmiers d'élevage
- des préposés des eaux et forêts

2.2. Formation informelle

2.2.1. Cadres supérieurs

- Système d'homologation

2.2.2. Encadreurs de base

L'une des tâches de la section d'encadrement agronomique et de formation de la SO.NA.DE.R. consiste à améliorer le niveau de connaissance des encadreurs.

2.2.3. Paysans

La formation paysanne s'effectue par le biais des encadreurs de base, des projets de formation tels que le CFR ou le Centre de formation de Boghé.

Elle vise :

- des paysans de base
- les membres des bureaux des groupements précoopératifs
- les pompistes.

3. MOYENS DE LA FORMATION

3.1. Formation classique

3.1.1. Cadres supérieurs

La formation des cadres supérieurs dépend des disponibilités et de la planification du Ministère de l'enseignement supérieur et de la formation des cadres.

3.1.2. Cadres moyens et subalternes

Les moyens demeurent ceux qui sont mis à la disposition de l'ENFVA.

Moyens financiers

De 1965 à 1982 le centre de formation et de vulgarisation agricole de Kaédi et l'ENFVA ont successivement bénéficié d'un programme d'assistance du PNUD qui a permis de doter l'établissement d'une infrastructure technique et pédagogique adéquate pour la poursuite des objectifs de la formation.

Ressources humaines

En ce qui concerne le corps enseignant il y a eu une sensible amélioration.

Avec l'année scolaire 82/83 le personnel enseignant est devenu entièrement national contrairement aux années précédentes où il y avait des experts dans le cadre de l'assistance technique. Actuellement l'école dispose de 23 formateurs dont 6 de niveau A et 11 de niveau B.

Ressources matérielles

La capacité d'accueil de l'école est de 75 places et le matériel pédagogique demeure suffisant avec les conditions actuelles.

L'école dispose en plus, des exploitations expérimentales telles que :

- aménagement de 5,5 ha sur le gorgol
- réalisation de 3 ha sur le diéri
- plantation de 625 plants de gommiers, 450 plants d'accacias, 1000 plants de Nem.
- cheptel volontairement stabilisé à 30 UTA.

3.2. Formation informelle

3.2.1. Cadres supérieurs

- Utilisation des experts dans le système d'homologation au siège de la SONADER et dans les projets avec des financements extérieurs. (Banque mondiale, FAC, GTZ, etc...)

3.2.2. Encadreurs

La section d'encadrement agronomique et de formation de la SONADER est actuellement composée d'un ingénieur agronome expatrié.

Comme moyens utilisés pour la formation il existe :

- les fiches techniques et de vulgarisation des différentes cultures, élaborées pour les encadreurs.
- des séminaires sont organisés avec l'utilisation des locaux des projets.

- les techniques culturales sont illustrées à travers des dessins sur tableaux noirs.

3.2.3. Paysans

La formation est réalisée directement à l'aide des encadreurs et des projets de formation.

- Moyens utilisés par les encadreurs

Chaque encadreur dispose d'une mobylette pour l'encadrement des périmètres qui lui sont confiés.

Moyens utilisés par les projets de formation

Projet C.F.R.

Le seul projet mis en place par la SONADER est le CFR (Centre de Formation Rurale) avec un financement Banque Mondiale. Au niveau de ce projet les ressources utilisées se présentent comme suit :

- Un sociologue senior chef du projet
- un adjoint au chef du projet
- un conducteur des travaux
- un responsable du suivi sociologique
- deux enquêteurs
- deux chauffeurs.

Moyens logistiques :

- 2 Mobylettes
- 1 véhicule peugeot Pick Up
- matériel de bureau et pédagogique.

Moyens pédagogiques

Le matériel pédagogique utilisé pour la formation comprenait un tableau noir, des photos de pépinière et un herbier composé de plants prélevés sur le périmètre pilote du Gorgol pour les différentes opérations culturales de la riziculture.

Centre de formation paysanne de Boghé.

La construction et les équipements ont été financés par le centre économique des églises en 1981 - 1982, de même qu'une partie du fonctionnement. La contrepartie Mauritanienne n'a été débloquée qu'en 1982.

4. Méthodes de formation

4.1. Formation classique

4.1.1. Cadres supérieurs

Il subissent leur formation à l'étranger avec des programmes spécifiques à chaque institution qui ne sont pas forcément adaptés aux réalités du pays.

4.1.2. Cadres moyens (ENFVA)

Il faut distinguer la formation reçue au niveau des cadres moyens (recrutements professionnels) de celles destinées aux élèves provenant de l'enseignement général.

En 1ère année il y a une homogénéisation des promotions en dispensant :

- pour les cadres professionnels, un enseignement d'adaptation et de rattrapage de 10 semaines durant le premier trimestre
- au cours du 2^e et 3^e trimestre, les élèves issus du recrutement direct seront présents dans l'établissement et recevront avec les élèves provenant du cadre professionnel les 1^{ers} éléments de la formation technique et pratique.

A l'issue de cette 1ère année scolaire, un stage d'orientation, en vue de l'option de 2^e année, agriculture élevage ou protection de la nature pour les élèves provenant du concours direct de recrutement.

Durant les 2^e et 3^e années d'études, les élèves des 2 provenances constituent une promotion unique dans la section spécialisée qu'ils ont choisie.

L'enseignement sera essentiellement pratique et technique. Un stage enfin de 3^e année (1^{er} trimestre) permettra aux élèves de rédiger un mémoire sur un sujet donné.

4.1.3. Cadres subalternes (ENFVA)

La durée de la scolarité est de trois années organisées comme suit :

1^{ère} année

2 trimestres d'enseignement général d'homogénéisation et d'enseignement pratique et technique + 3 semaines de stage dans la profession.

2^{ème} année

3 trimestres d'enseignement pratique et technique.

3ème année

Stage probatoire dans la profession, à l'issue de cette année, l'élève reviendra à l'école pour y passer son examen de sortie, recevoir son diplôme avant d'être titularisé dans l'emploi éventuellement.

4.2. Formation informelle

4.2.1. Cadres supérieurs

Il existe un système d'homologation à la SONADER pour la formation des cadres techniques et administratifs du siège et ceux insérés dans les projets. Cette formation est assurée par des experts au terme de laquelle formation les nationaux doivent prendre la relève des postes occupés par ces expatriés.

4.2.2. Encadreurs

Il existe une section encadrement agronomique et formation au niveau de la division mise en valeur de la SONADER qui dispense à travers les séminaires, les fiches techniques et de vulgarisation des cultures, les démonstrations pratiques sur le terrain, les visites de périmètres une formation aux agents destinés à l'encadrement sur le terrain.

Centre de formation paysanne de Boghé.

La formation des administrateurs de groupements coopératifs s'effectue à travers des séminaires d'une durée moyenne de 15 jours avec des exposés appuyés par des moyens audiovisuels.

Les séminaires organisés pour les pompistes à l'atelier SONADER sont d'une durée moyenne d'un mois.

5. Contraintes

5.1. Formation classique

5.1.1. Cadres supérieurs

- L'inexistence d'une institution spécialisée pour la formation des cadres supérieurs. Celle-ci s'effectue à l'étranger sous l'égide du Ministère de l'enseignement supérieur et de la formation des cadres. A ce niveau il n'existe pas de planification basée sur les besoins réels des services utilisateurs.

5.1.2. Cadres moyens et subalternes

Parmi les contraintes que connaît l'ENFVA de Kaédi, on peut citer :

- le financement PNUD terminé en 1982

- L'insuffisance du nombre d'enseignants nationaux pour l'année scolaire 81/82, le nombre d'enseignants s'est élevé à 20 alors que le nombre optimum était fixé à 26 soit un déficit de 6. Comme principal facteur on peut citer le départ des enseignants qui ont lieu d'une arrivée à l'autre par manque d'incitation.

- La capacité d'accueil de l'école demeure actuellement insuffisante. Le nombre d'inscrits dépasse les normes. Pour les années scolaires 80/81, 81/82 et 82/83, on a successivement enregistré des coefficients d'utilisation de 108 %, 141 % et 146 %.

- Manque d'une bibliothèque appropriée pour pallier à la faiblesse des possibilités extérieures.

5.2. Formation informelle.

5.2.1. Cadres supérieurs

Il faut citer le manque de financement pour les experts utilisés dans le système d'homologation dont l'efficacité n'est pas toujours démontrée.

5.2.2. Encadreurs

- La section encadrement agronomique et formation dispose des moyens financiers et humains très limités :

- Inexistence d'un budget pour les séminaires dispensés au niveau des secteurs.

- Manque de personnel au niveau de la section d'encadrement, il n'existe que le chef de section.

5.2.3. Paysans

- Manque de financement pour une mise en oeuvre des projets de formation. Il existe actuellement un programme de formation pour les périmètres en exploitation dont le financement n'a pas été obtenu.
- La formation et le suivi des groupements précopératifs a connu une certaine létargie faute de structures adéquates.
- La qualité et la densité de l'encadrement n'évoluent pas en fonction du degré d'assimilation de la technologie par les paysans.

6. Bilan et perspectives

6.1. Cadres supérieurs

La formation des cadres supérieurs à l'étranger demeure faible si l'on tient compte du pourcentage des bacheliers qui ne dépasse guère 3 % orientés dans le secteur rural.

6.2. Cadres moyens et subalternes

Les mesures prises jusqu'ici au niveau de l'ENEFVA vont faciliter l'amélioration continue de l'environnement de la formation. Ces mesures peuvent se subdiviser comme suit :

- mesures institutionnelles : transformation de l'identité de l'établissement, amélioration du statut du personnel etc...
- mesure structurelle : désignation et responsabilisation des chefs de division, désignation d'un conseil d'Etudes et de stages.
- mesure organisationnelle : élaboration d'un plan directeur de la formation, élaboration du plan de reorganisation de la ferme scolaire, programme d'extension de l'école par fonds saoudien.
- mesures pédagogiques : accentuation d'une formation équilibrée théorie, pratique, participation plus active de l'utilisateur dans la formation.

6.3. Paysans

6.3.1. Petits périmètres

Le système d'encadrement de type rapproché pratiqué par le FED a donné de bons résultats dans la phase d'initiation à la technologie rizicole malgré le fait que la formation sommaire des encadreurs ne leur permettait pas de guider les paysans au delà de la phase d'apprentissage des gestes de base de la riziculture.

Le système pratiqué par la SONADER a été assuré selon les urgences du moment et donc de manière hétérogène d'un périmètre à l'autre. Cette insuffisance de l'encadrement a obligé les paysans à s'organiser et à prendre des initiatives afin de maîtriser la nouvelle technologie. Ceci a eu pour résultat d'éviter de placer les paysans dans une situation d'attente par rapport à l'encadrement.

Si l'objectif poursuivi par l'action de l'encadrement vise à l'appropriation de toutes les composantes techniques et organisationnelles de l'agriculture irriguée, cela implique un type d'encadrement qui doit évoluer en fonction du degré de maîtrise de l'aménagement. A l'heure actuelle, on constate que tous les périmètres reçoivent le même type d'encadrement quelque soit leur niveau d'expérience.

De plus, cet encadrement se limite aux aspects agronomiques de la riziculture.

Pour pallier à cette déficience de l'encadrement un programme de formation a été élaboré au niveau de la SONADER. Jusqu'à présent les financements n'ont pas encore été acquis.

Dans la stratégie d'intervention, on retient 3 phases :

- Une phase d'initiation des techniques de base (semis, repiquage, conduite de l'eau etc...) avec un encadrement dense.

- Une phase d'assimilation avec un encadrement moins dense mais polyvalent dans le domaine de la formation à la gestion, un des thèmes principaux qui sera vulgarisé lors de cette phase portera sur l'apprentissage d'une comptabilité sommaire au niveau des groupements coopératifs.

- Une phase d'autogestion dans laquelle d'un encadrement quasi permanent, il s'agira de passer à une forme d'assistance périodique au niveau du groupement coopératif. Cette formation sera dispensée par un conseiller agricole.

6.3.2. Grands Périmètres

Actuellement le Périmètre Pilote de Kaédi exploité depuis 1977 est le seul grand périmètre encadré par la SONADER.

L'exploitation a été perturbée par un climat d'instabilité social causée par les prétentions foncières de propriétaires.

Un projet de formation (IDA 4/9) avait démarré en 1977 pour être suspendu en Avril 1979 à cause des résultats décevants, il a été repris sous la forme du projet CFR qui a débuté en Décembre 1979.

L'expérience a montré que le paysan se sent aliené au sein des grands aménagements réalisés par l'Etat. Il dispose de peu d'autonomie, vis-à-vis du réseau hydraulique et de la gestion centralisée.

L'encadrement doit concentrer ses efforts pour instaurer un minimum de discipline indispensable au bon fonctionnement. L'expérience de Kaédi a amené la SONADER à reexaminer non seulement son approche en matière de formation et d'encadrement mais aussi la conception technique et sociologique de ceux-ci.

C'est ainsi que pour le périmètre pilote de Boghé, une nouvelle conception sociologique a été mise au point.

Comme pour les petits périmètres villageois, les attributaires des 24 villages représentés sur le casier participeront aux travaux d'aménagement.

De plus ces attributaires seront regroupés sur le terrain par village.

La stratégie d'intervention demeure la même pour les grands et les petits périmètres à savoir :

- Phase d'initiation
- Phase d'assimilation
- Phase d'autogestion.

Pour le projet Gorgol noir concernant un Barrage avec irrigation gravitaire, l'approche retenue est celle de la formation de paysans pilotes.

CONCLUSION

Dans l'ensemble un effort a été fourni pour améliorer, la formation rurale, mais il reste à faire eu égard aux objectifs et aux contraintes relatifs à chaque type de formation.

Une planification rigoureuse doit être mise sur pied en fonction des besoins des différents secteurs du développement rural. Ce qui suppose une coordination entre les services formateurs et utilisateurs concernés et l'existence de moyens adéquats pour la mise en œuvre des programmes élaborés.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SOCIETE NATIONALE D'AMENAGE-
MENT ET D'EXPLOITATION DES TERRES
DU DELTA DU FLEUVE SENEGAL ET DES
VALLEES DU FLEUVE SENEGAL ET DE
LA FALEME - S. A. E. D.

CENTRE NATIONAL D'APPLICATION ET
DE PERFECTIONNEMENT AUX TECHNI-
QUES D'IRRIGATION

C.N.A.P.T.I. - D. PR.

CONTRIBUTION AU SEMINAIRE ORGANISE A KAEDI
PAR L'O. M. V. S. DU 15 AU 20 NOVEMBRE 1982

OCTOBRE 1982

60

S O M M A I R E

Introduction :

1. Retrospective de la formation rurale à la SAED de 1965 à 1980

- 1.1. - Situation de la Formation
- 1.2. - Moyens mis en oeuvre
- 1.3. - Méthodes de Formation
- 1.4. - Contraintes liées à la Formation
- 1.5. - Analyse critique des actions de formation

2. Adoption d'une nouvelle stratégie de la formation rurale à partir de 1980

- 2.1. - Les nouveaux objectifs
- 2.2. - Programme mis en oeuvre

Conclusion

INTRODUCTION

L'objectif assigné à la SAED à sa création en 1965, était la mise en valeur du delta du fleuve Sénégal, par l'aménagement de 30.000 ha au rythme de 3 000 ha par an, ceci pour produire 50 000 tonnes de paddy et fixer 9000 familles de colons.

Mais des lacunes décelées au niveau des infrastructures héritées de l'ex AOD (Organisation Autonome du Delta) auxquelles s'ajoutent des obstacles physiques et humains amèneront à la modification de cet objectif de départ, modification consécutive à l'évolution du système d'exploitation. Néanmoins, les actions de la Société resteront inchangées, et s'articuleront autour de trois fonctions principales.

- Fonction d'aménagement
- Fonction d'encadrement - formation
- Fonction commercialisation et usage.

A partir de 1971, en effet, la SAED introduit des aménagements tertiaires, rendant ainsi l'intensification possible grâce à la maîtrise de l'eau, ceci au détriment des aménagements primaires et secondaires originaux, qui restaient aléatoires, ne pouvant garantir aucune production normale.

En 1974, l'expérience de la mise en valeur par les aménagements hydro-agricoles est étendue à l'ensemble de la vallée, où un nouveau type d'aménagement visant la participation des ruraux, vit le jour : les périmètres irrigués villageois (P.I.V.). Devant certains aspects positifs de telles structures, toute stratégie en matière d'aménagement, s'inspire actuellement de l'expérience de ces P.I.V. C'est ainsi que tous les projets réalisés ces deux dernières années (IDém bo-Thiago) ou en cours de réalisation (DIERRA) visent à promouvoir la participation, voire la responsabilisation des exploitants :

Dès lors, il va sans dire que ces modifications au niveau du système d'exploitation, vont entraîner une évolution du dispositif d'intervention de la Société qui verra ainsi son volet formation subir des mutations tant au niveau des objectifs que des méthodes et des moyens mis en œuvre pour sa réalisation.

A ce stade, du reste, un diagnostic de ces actions de formation, a permis de jeter les bases d'une réflexion sur une nouvelle stratégie de la formation rurale, laquelle a débouché sur la définition de nouveaux objectifs et l'établissement de programmes en parfaite adéquation avec la nouvelle stratégie de développement, définie par le nouveau statut de la SAED, Société Régionale de Développement intégré.

1. Rétrospective de la Formation Rural à la SAED.

1.1. Situation de la Formation de 1965 à 1980 :

Dès son avènement en 1965 et ceci jusqu'en 1971, la SAED a eu comme cadre d'évolution des aménagements primaires et secondaires, dont les caractéristiques principales peuvent être ainsi dessinées ::

- les exploitations situées sur des terres salées dans de fortes proportions, et desservies par des aménagements sommaires, ne garantissaient aucun profit et entraînaient souvent des sinistres.

- les colons qui exploitaient ces terres, se retrouvaient réunis au sein des coopératives hétérogènes du fait de la diversité de leurs provenances.

- le système d'exploitation mis en chantier, et basé sur une forte mécanisation des opérations culturales, prédisposait à la non participation des paysans aux travaux.

- l'encadrement s'avérait insuffisant tant en qualité qu'en quantité. Dans ce contexte, force est de constater qu'il n'existaient aucune politique claire de formation des ruraux ; le rôle de la SAED étant circonscrit à des tâches d'intendance, de commercialisation, d'usage et d'aménagement. Et les quelques tentatives de faire passer certains thèmes techniques étaient annihilés par les considérations ci-dessus mentionnées.

Avec l'introduction des aménagements tertiaires en 1971 et l'extension des aménagements hydroagricoles à l'ensemble de la vallée, la politique de fixation des colons devint caduque, et les nouvelles préoccupations se résument à :

- intensification de la riziculture
- introduire de nouvelles spéculations
- restructurer ... les organisations paysannes.

C'est ainsi qu'apparut un nouveau type d'organisation paysanne, le regroupement de producteurs (GP), basé sur des affinités solides, plus restreint, marqué par une forte cohésion et une parfaite convergence d'intérêt.

Aussi s'appuyant sur cette entité plus maniable que les coopératives d'autan, la SAED visait-elle à former les paysans à la conduite de l'eau par une utilisation correcte des aménagements (manipulation des ouvrages, tour d'eau, maintenance du réseau) et à la maîtrise des nouvelles techniques culturales (mise en place, entretien, suivi de la culture ...).

Mais la plupart de ces aménagements, de par leur conception (périmètre clé en main), interdisant toute association des paysans à leur initiation. Si on ajoute à cela, les impératifs de production qui semblaient primer sur toute autre considération, l'on peut aisément expliquer le dispositif d'encadrement - Formation mis en chantier et qui faisait du paysan un simple récepteur de consignes techniques élaborés en dehors de lui.

Les agents d'encadrement chargés de sa formation, se bornant ainsi à transmettre les directives de leurs supérieurs hiérarchiques, à contrôler leurs applications par les paysans, et à surveiller les opérations de récoltes et d'écoulement des produits vers la SAED.

Ainsi, les connaissances des paysans ne furent point prises en considération, et ceux-la même qui devaient être les premiers bénéficiaires des actions de formations furent relégués au second plan, ne participant à aucun moment à la définition des objectifs et à l'organisation des travaux.

Il aura fallu attendre 1973, avec l'avènement des périmètres irrigués villageois (PIV) pour voir un nouveau contexte d'intervention s'offrir à la SAED.

En effet, nés de l'initiative des paysans, basés sur des affinités géographiques et socio-culturelles solides, caractérisés par une commune volonté de se doter d'une unité de production agricole propre, et à gestion collective, ces PIV donc, offraient un cadre favorable pour la participation et la responsabilisation des producteurs.

Dans ces types d'aménagement en effet, la conception et le mode de mise en place des infrastructures à laquelle s'ajoutent la cohésion sociale, confèrent à l'organisation paysanne plus de répondant et aux actions de formation plus de possibilités de réussite, du fait de la mise en place par la SAED d'un paquet technologique s'intégrant parfaitement au milieu.

Il s'agissait dès lors d'orienter les actions de formation des producteurs vers une politique de transfert du centre des initiatives aux GP en vue de leur autonomie. Mais, si favorables que soient ces conditions d'intervention pour sortir les producteurs de leur situation d'assistés, l'encadrement de la SAED restera handicapé par de nombreuses contraintes et défaillances.

1.2. - Moyens mis en œuvre

Au niveau central, la volonté affirmée d'établir une adéquation entre les objectifs définis et les actions de formation, s'est traduite par la création d'une Division Formation (DFR) structurée ainsi qu'il suit :

- Une cellule coopération chargée de la reconstitution des dossiers juridiques, de la restructuration du quadrillage coopératif, et de promouvoir l'accès au crédit d'équipement des organisations paysannes en même temps qu'elle assure la formation coopérative des élus dans les domaines touchant les principes fondamentaux de la coopération, le rôle des élus, le devoir des membres, la tenue des documents de programme agricole et ceux de la commercialisation etc...

Une cellule alphabétisation qui, par des programmes au contenu fonctionnel est chargée de traduire tous les aspects ci-dessus précités, en plus du souci de faire maîtriser le code écrit aux ruraux.

- Une cellule audiovisuelle chargée de la confection des supports pédagogiques (diapositives, photos, films, etc...) en appui aux actions de vulgarisation.

Au plan matériel, des tentatives de rapprocher le dispositif des cibles, a amené la création de centres de formation dits secondaires au niveau de certaines localités :

- . Centres secondaires au niveau des aménagements tertiaires du delta et à D'agana.
- . Centres d'alphabétisation à Roudoum et à Kassack-Nord (Delta)
- . Centre de Formation en cultures irriguées à l'intention de paysans pilotes à Nianga
- . Projet audio-visuel itinérant basé au siège en appui à la formation technique
- . Centre de Formation féminine de Kassack-Nord

S'agissant des effectifs, les agents de conception basés au siège de la Société comprenant le chef de Division, les chefs de cellules ainsi que leurs collaborateurs techniques, supervisent ceux placés sur le terrain ; entre autres, les chefs de centres secondaires chargés de l'organisation des sessions de formation et les alphabétiseurs.

À un niveau périmètre par contre, les actions de formation technique sont assurées par les chefs de périmètres, chefs de zone et encadreurs, appuyés en cela par la structure centrale.

1.3. - Méthodes de formation :

Elles varient suivant les cibles visés et le tableau ci-dessous en donne les grandes lignes.

Cibles	Types	Modalités
RURAUX	Paysans pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - S'adresse aux chefs de GP et s'étale sur deux campagnes (hivernage et contre-saison). - Formation classique au centre de Niangolokha alliant théorie et pratique - Session formulée en langues nationales.
	Education coopérative	<ul style="list-style-type: none"> - Destinée aux membres du Conseil d'administration des coopératives. - Session informelle sous forme de réunion annuelle - Initiée et exécutée par la cellule coopération de la DFR.
	Vulgarisation	<ul style="list-style-type: none"> - S'adresse à l'ensemble des exploitants au niveau du GP. - Exécutée par l'encaissement du périmètre avec parfois appui des services compétents de la DFR (Audio-Visuel) - Elle couvre toute la durée de la campagne, et traite en général des problèmes techniques, ceci d'une manière informelle (information, sensibilisation...)
ENCADREURS	Recyclage	<ul style="list-style-type: none"> - S'adresse aux encadreurs de bases - Se tient avant le démarrage de chaque campagne - Formation classique théorique, sur techniques de production en sessions de 10 à 15 jours (classique) - Formation ponctuelle par supérieurs hiérarchiques au niveau des périmètres, suivant problèmes techniques en actualité (informelle) - Destinée aux intendants des périmètres - Se tient avant chaque campagne de commercialisation.

INTENDANTS	Information	<ul style="list-style-type: none"> - Porte sur méthodes et dispositif arrêtés pour la prochaine opération - Durée deux à sept jours et est initiée et exécutée par la cellule intendance et commercialisation avec appui DFR.
CADRES SUPERIEURS	Perfectionnement Spécialisation.	<ul style="list-style-type: none"> - Non programmé - Dépend des offres nationales ou internationales - Se déroule à l'extérieur de la Société, souvent à l'étranger - Souvent classique, peut être de longue ou courte durée.

1.4. Les Contraintes :

Celles rencontrées par la formation dans son déroulement peuvent être situées à deux niveaux :

- Celui des conditions d'exploitation
- Celui lié à l'encadrement de base.

S'agissant du premier, il est à noter en effet, que jusqu'en Septembre 1981, les structures juridiques de la SAED constituaient un véritable facteur limitant à l'encadrement.

Car l'impératif du contrôle à priori, combiné aux lenteurs administratives, se traduisaient par des ruptures de stocks fréquentes en intrants et en équipements, auxquelles s'ajoute l'impossibilité pour les responsables de prendre certaines initiatives, ceci aussi bien au niveau central qu'au niveau périmètre...

Au niveau paysan, cet état de fait s'est traduit par l'absence de motivation liée à la non maîtrise des facteurs de production et par un attentisme expliqué par la non détention de moyens de production.

S'ajoute à cela, les faibles performances dues, soit aux défaillances des aménagements (station pompage souvent en panne, rupture d'approvisionnement en pièces détachées et en gas-oil) soit aux prestations de la SAED (retard dans exécution du programme agricole et façons culturales) entraînant l'instauration de mauvaises relations entre la Société et les producteurs.

Dès lors ils s'estiment lésés et cherchent à mobiliser leur faible marge grâce à :

- des tentatives de réduction des charges d'exploitation en négociant avec l'encadrement des "sinistres" ;
- l'écoulement d'une partie de leur production en dehors des circuits de la SAED.

Devant une telle atmosphère conflictuelle, peu de place était réservée à des actions de formation adéquates.

Quant à l'encadrement chargé sinon de la formation des paysans, du moins du suivi des actions de formation, l'impact de ces mêmes contraintes rendit vaines toutes entreprises dans ces domaines.

Car le contexte décrit ci-dessus, amène l'encadrement à jouer un rôle de contrôle et de surveillance qui s'apparente beaucoup plus à celui d'un organisme policier qu'à celui d'une société de développement rural. Leurs activités étant dès lors circonscrites à empêcher les fuites de production, et à déterminer les taux de sinistres effectifs.

Par ailleurs, il est à noter que le profil de cette catégorie d'agent se prêtait mal à la réalisation des objectifs de la formation :

- Jeune
- Absence de formation technique sérieuse
- Bagage scolaire réduit
- Expérience pratique réduite
- Faible motivation pour les problèmes des ruraux
- Etrangers au milieu rural.

1.5. Analyse critique des actions de formation :

À défaut d'un bilan exhaustif, l'on peut néanmoins remarquer que les actions de formations se sont avérées être trop centralisées au niveau de la structure centrale.

Car malgré l'existence de quelques centres secondaires sur le terrain, la conception des actions (définitions objectifs, établissement programme) était de son domaine exclusif.

Ceci rendait les contenus théoriques, le plus souvent inadaptés, répondant rarement aux attentes des ruraux, renforcé en cela par une méthodologie de définition des objectifs inopérante par suite des entraves ci-dessus mentionnées. Et s'il est vrai qu'actuellement certains thèmes techniques sont appliqués par les paysans, suite aux actions directives de l'encadrement, (repiquage, prégermination, fumure, traitement phytosanitaires ...), il reste que c'est souvent sans conviction, l'essentiel étant de respecter les termes du contrat de culture qui les lie à la société.

Il est à noter également que le volet gestion qui a comme soubassement l'alphabétisation fonctionnelle, est resté au stade de balbutiement, encore que les carences de l'encadrement de base citées ci-dessus et la persistance de l'application des méthodes classiques de vulgarisation, risquent de détourner là formation de ces objectifs.

Mais avec le changement d'orientation opéré, rendant la SAED plus autonome, donc plus fonctionnelle, les errements constatés et les lacunes décelées ont servi de bases solides à la mise en place d'une nouvelle stratégie de formation des ruraux.

2. Adoption d'une nouvelle stratégie de la formation rurale à partir de 1980.

2.1. Les nouveaux objectifs :

Il s'agit, d'une manière globale et à terme, en prenant assez en compte le savoir des paysans et leurs préoccupations, de les associer à l'élaboration de toutes actions touchant leurs communautés, ceci en vue de promouvoir leur auto-développement.

Ainsi donc, à tous les échelons de la Société, et principalement au niveau de l'encadrement sur le terrain, les actions viseront le transfert progressif de leur responsabilité propre, aux structures paysannes. Aussi la formation des élus ruraux pour assurer d'une manière autonome certaines fonctions (Président, Trésorier, Responsable Technique, Pompiste, Mécanicien, Tractoriste, etc...) constitue-t-elle une priorité, et la maîtrise complète de la gestion de l'unité de production devra l'être à terme par ceux-là même.

Les programmes de formation ayant reçu l'aval des paysans, les agents chargés de l'exécution des actions ne seront plus des "Encadreurs", mais des conseillers, Techniciens compétents qui, sur la base d'un diagnostic objectif, proposeront des solutions adaptées aux problèmes mis à jour, la structure centrale assurant un appui logistique.

GRANDEUR DE FORMATION DES
ET DE L'ENCADREMENT

POMPISTE	MEMBRES DES REGROUPEMENTS	DIRECTEUR PERIMETRE	ADJOINT ENCADREMENT CENTRAL
cf. <u>Programme ONUDI</u> Mécanicien de zone avec responsable programme ONUDI du périmètre.	Conseiller Agricole avec appui du responsable technique paysan pour démultiplication	- Grandes écoles	Structure formation SAED Ecoles Nationales
Périmètre de zone et base de périmètre.	Village et au niveau du casier	- A l'étranger stage C CCE/CEFEB - Enseignement national - Centre de recherche	CNAPTI Infrastructure nationale
Travaux pratiques sur moteurs (utilisation d'un camion atelier et de l'atelier de la base du périmètre).	Discussion de groupe visite organisée démonstration pratique	- Théorie approfondie - Conduite de recherche - Application de résultats de recherche - Séminaire	Séance théorique Application pratique Séminaire - Visite
Entretien des groupes M.P (entretien comprenant également les réparations simples changement d'injecteurs tarage d'injecteurs, etc...)	Idem programme Responsable technique paysan	- Gestion - Techniques agricoles - Evaluation et suivi projets ruraux - Alphabétisation	- Alphabétisation - Aménagement - Intendance - Conduite essai - Production - Développement

RECAPITULATIF DES PRO-
STRUCTURES PAYSANNES

CARACTERISTIQUE DE L'FORMATION	RESPONSABLE TECHNIQUE	PRESIDENT	TRÉSORIER
Qui les forme ?	Conseiller Agricole avec appui de l'adjoint d'encadrement de zone et de l'adjoint d'encadrement central + alphabétiseur.	Conseiller Agricole avec appui de l'adjoint d'encadrement de la zone et de l'adjoint d'encadrement central + alphabétiseur	Section Intendance et coopération avec appui de l'adjoint d'encadrement central + alphabétiseur
Où ?	Village et base de zone/SAED	Village et base de zone	Base de zone et base de périmètre.
Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> - Démonstrations pratiques - Observations sur le terrain - Visites organisées - Discussions de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Discussions en groupes restreints 	<ul style="list-style-type: none"> - Discussions en groupes restreints - Travaux en salle sur documents comptables - Jeux simples permettant apprentissage gestion
Contenu de la Formation. ?	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction innovation - Problèmes techniques - Identifiés au niveau des différentes cultures du village - Conduite de l'eau et entretien aménagement - Réflexion sur système production et maintien - Fertilité du sol - Alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération (avec appui de la sect. intendance et coopération) - Organisation sociale du travail au sein du périmètre (établissement règlements intérieurs) - alphabétisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération - Tenue des documents comptables simples - Initiation à la gestion de leur périmètre - alphabétisation

ADJOINT D'ENCADREMENT DE ZONE

- Structure formation SAED
- Adjoint encadrement central
- CNAPTI
- Base périphérie SAED
- Séance théorique
- Application pratique
- Séminaire
- Visite organisée
- Alphabétisation
- Maintenance aménagement
- Suivi production
- Formation rurale
- Intendance

CONSEILLER AGRICOLE

- Structure SAED
- Adjoint encadrement zone
- CNAPTI
- Base zone SAED
- Séance théorique
- Application pratique
- Visite organisée
- Alphabétisation
- Utilisation aménagement
- Maintenance aménagement
- Conduite production
- Pédagogie rurale
- Gestion des structures paysannes.

CONCLUSION :

Le constat que la participation et la responsabilisation des producteurs constituent les bases les plus sûres pour la réussite des projets de développement rural, a conduit la SAED à la mise en oeuvre d'une politique de formation dans ce sens.

Désormais, ses actions de développement sont dictées par cette nouvelle approche (NDombo-Thiago en cours, NDierba, Périmètres Podor en projets), mais ce désir exprimé par les autorités gouvernementales, la SAED, les producteurs et l'OMVS (cf. conclusion séminaire de Dagana), devra se traduire par la volonté de tous d'oeuvrer pour leur dépérissement progressif.

Et certaines conclusions du séminaire de Kayes sur les actions transférables, pour que cette volonté existe, doivent servir de champ d'application pour la réalisation de ce programme.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU SEMINAIRE ORGANISE PAR
L'OMVS A KAEDI DU 15 AU 20 NOVEMBRE 1982 PRONONCEE PAR LE GOUVERNEUR
DE LA REGION DU GORGOL.

THEME : LA FORMATION EN MILIEU RURAL.

Monsieur le Directeur de la Formation de l'OMVS,
Monsieur le Directeur de la Coordination de l'OMVS,
Messieurs les Représentants du Haut Commissariat de l'OMVS,
Messieurs les Représentants de l'OVSTIM,
Messieurs les Représentants de la SAED,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à nos Frères Maliens et Sénégalais qui sont chez eux à Kaédi.

Ce séminaire sur la Formation en Milieu Rural dont j'ai l'honneur de présider l'ouverture revêt un caractère important à plus d'un titre pour nos trois Etats qui constituent l'OMVS.

En effet, après les lourds investissements consentis dans le cadre des aménagements hydroagricoles, soit conjointement dans le cadre de l'OMVS, soit individuellement dans le cadre des Sociétés d'intervention que sont l'OVSTIM pour le Mali, la SAED pour le Sénégal, et la SONADER pour la Mauritanie, il est vital pour nos trois Etats, de viabiliser et de rentabiliser ces investissements qui ont souvent été source d'endettement pour nos pays aux ressources limitées.

Or justement, ce sont des hommes bien formés qui nous permettront d'atteindre ces objectifs.

Des hommes bien formés, nos cadres ruraux supérieurs moyens et subalternes doivent l'être, mais aussi nos paysans, éleveurs et pêcheurs.

Le choix de la Région du GORGOL pour abriter ce séminaire est judicieux dans la mesure où c'est la région mauritanienne qui compte le plus d'aménagements hydroagricoles (barrage de Fout-Gleita, Casier Pilote du Gorgol et une quinzaine de petits périmètres) ; et où est situé la seule Ecole de Formation de Cadres Ruraux, l'ENFVA.

Je vous invite à réfléchir ensemble durant cette semaine sur les problèmes de formation des encadreurs de base, des pompistes, des mécaniciens de motopompe, des cadres subalternes, moyens et supérieurs de l'agriculture.

Je suis convaincu, qu'à la fin de ce séminaire, sortiront des recommandations concrètes qui, si elles sont appliquées permettront à coup sûr d'avancer dans le domaine de la formation en milieu rural pour l'ensemble de nos trois Etats.

Je déclare ouvert le séminaire de l'OMVS sur la formation en milieu rural.

COMMUNIQUE FINAL

COMMUNIQUE FINAL

Du 15 au 20 Novembre 1982 s'est tenu à Kaédi sous l'égide de la SONADER, un séminaire portant sur le thème suivant :

"Bilan et perspectives de la formation rurale dans le bassin du fleuve Sénégal".

Les délégations de l'Opération de la Vallée du Sénégal et du Térékolé Magui de la République du Mali, de la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des Vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé de la République du Sénégal, des Ministères du Développement rural et de l'Hydraulique du Sénégal et du Haut-Commissariat de l'OMVS ont participé aux travaux du séminaire sus-mentionné.

Après avoir souhaité la bienvenue aux séminaristes, Monsieur le Gouverneur de la Région du Gorgol s'est félicité de l'initiative de l'OMVS, de réunir à Kaédi un séminaire d'une si grande opportunité, car "après les lourds investissements soit conjointement dans le cadre de l'OMVS, soit individuellement dans le cadre des Sociétés Nationales de Développement que sont l'O.V.S.T.M. pour le Mali, la G.A.R.D. pour le Sénégal, la SONADER pour la Mauritanie, il est vital pour nos trois Etats de viabiliser et de rentabiliser ces investissements qui ont été souvent source d'endettement pour nos pays aux ressources limitées".

Au cours de leurs travaux, les séminaristes ont discuté et adopté les communications qui leur ont été présentées puis ont mis l'accent sur la nécessité d'une coordination des activités en matière de formation rurale et ont à cet effet, suggéré une rencontre entre les responsables des institutions de formations rurales situées dans les zones d'intervention des trois sociétés nationales.

Ils ont également insisté sur l'urgence d'harmoniser les plans directeurs de formation dans le cadre du bassin.

Ils ont par ailleurs émis les recommandations suivantes :

1°/ L'OMVS doit pouvoir disposer, à tout moment, de sources financières propres nécessaires à la tenue régulière des séminaires. Pour ce faire, les séminaristes considèrent que le budget de fonctionnement de l'OMVS doit comporter un chapitre relatif au financement des séminaires.

2°/ L'évaluation des séminaires doit être faite pour d'une part constater le suivi effectué par l'OMVS et d'autre part, prendre connaissance du traitement appliqué par les sociétés nationales aux recommandations qui les interpellent directement.

3°/ Des dispositions doivent être prises pour simplifier les circuits d'information.

En effet, les communications entre l'OMVS et les sociétés Nationales sont des plus difficiles et des plus aléatoires à chaque fois qu'il s'agit d'organisation d'un séminaire.

Les séminaristes ont constaté une fois de plus la lenteur apportée à l'application du protocole de coopération entre les trois sociétés et suggèrent une redynamisation de la procédure d'adoption.

Les séminaristes se félicitent de l'atmosphère de franche collaboration qui a prévalu, tout le long de leur travaux et qui a permis de faire un fructueux et utile travail à leur coopération. Ils engagent l'OMVS à persévéérer dans la recherche des voies et moyens pour la tenue régulière de telles rencontres.

Les séminaristes ont rendu une visite de courtoisie à Monsieur le Gouverneur du Gorgol.

Les délégations de l'CVSTM, de la SAED, des Ministères et du Haut-Commissariat de l'OMVS adressent leurs vifs remerciements à Monsieur le Gouverneur du Gorgol, à Monsieur le Directeur Régional de la SONADER et à ses collaborateurs pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé tout au long de leur séjour à Kaédi.

Les séminaristes ont décidé la tenue de leur prochain séminaire sur le crédit agricole au Sénégal.

Fait à Kaédi, le 20 Novembre 1982

LE SEMINAIRE.

MOTION DE REMERCIEMENT

A l'issue des travaux du séminaire organisé du 15 au 20 Novembre 1982 à Kaédi sous l'égide de la Société Nationale de Développement Rural de la République Islamique de Mauritanie, les délégations des Ministères du Développement Rural et de l'Hydraulique de la République du Sénégal, de l'Opération de la Vallée du Sénégal et du Térékolé Magui (OVSTM), de la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED) et du Haut Commissariat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), expriment leurs sincères remerciements à Monsieur le Gouverneur de la Région du Gorgol, à Monsieur le Directeur Régional de la SONADER et à ses collaborateurs pour l'accueil fraternel et l'hospitalité généreuse qui leur ont été réservés, ainsi que pour les facilités de tous ordres mises à leur disposition tout au long de leur séjour à Kaédi.

Par ailleurs, l'OMVS et les Sociétés Nationales, renouvelant leurs vifs remerciements au PNUD pour l'appui financier constant et combien substantiel et efficace qu'il leur apporte pour la tenue de leurs rencontres.

Fait à Kaédi, le 20 Novembre 1982

78

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR LE GOUVER-
NEUR DE LA RÉGION DU GORGOL A L'OC-
CASION DE LA CLÔTURE DU SEMINAIRE
SUR LA FORMATION EN MILIEU RURAL

KAEDI, le 20 NOVEMBRE 1962

Messieurs les Représentant de l'OMVS.

" " de l'OVSTM.
" " de la SAED.

Chers frères Maliens et Sénégalais, vous voici au terme du séminaire qui vous a permis de débattre une semaine durant l'ensemble des problèmes afférents à la formation en milieu rural.

Vous rapportez dans vos différents institutions enrichis mutuellement de vos expériences respectives en la matière.

Les communications présentées par l'OMVS, la SAED, l'OVSTM et la SONADER et les discussions qui y ont suivi ainsi que les thèmes débattus en commission (le rôle de l'encadreur de base, et les objectifs des ateliers pédagogiques de l'OMVS) montrent s'il en était besoin le haut niveau des débats qui ont animé ce séminaire.

Les documents que vous avez élaborés et les recommandations que vous avez faites à l'endroit de nos trois Etats qui forment l'OMVS constituent des outils précieux que chaque partie doit étudier pour en tirer le meilleur profit possible.

Messieurs les séminaristes, il ne me reste plus qu'à souhaiter bon retour à nos frères Sénégalais et Maliens dans leurs foyers respectifs. Par la même occasion je leur demanderai d'excuser les insuffisances qu'ils auraient constatées au cours de leur bref séjour dans la région du Gorgol, et de transmettre nos salutations fraternelles à leur famille et à leurs collègues.

Je déclare clos le séminaire organisé par l'OMVS sur la formation en milieu rural dans le bassin du fleuve Sénégal.

80

SEMINAIRE DE KAEDI

	<u>Prénoms</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisme</u>	<u>Fonctions</u>
1	Sidy Mohamed	SECK	OMVS/Cellule Evaluation	Expert Géographe
2	Firmin	NANCIS	SAED/Dir. Prod.	Directeur Production
3	Tocka	KOITA	SONADER/Division Mise en Valeur.	Chef de la Division
4	Mamadou	BA	OMVS/Direction F.P.H.	Chef Division Planification et Formation
5	Diadié	S OUMARE	SONADER/Kaédi	Responsable des petits Périmètres du Centre Régional de Kaédi
6	Oumar	OYAHITT	O.V.S.T.M./Mali	Chef Secteur de Kamenkolé
7	Modibo	TRACRE	O.V.S.T.M./Mali	Chef Division des Travaux-Ruraux
8	Abdoulaye	T RAORE	O.V.S.T.M./Mali	Directeur Général
9	Ahmat M. A	HABIBOULLAH	SONADER	Responsable de P.P.G.
10	Alioune	SY	OMVS/D.D.C.	Chef Division Aménagements Agricoles
11	Moussa	DIAGANA	SONADER/Kaédi	
12	Georges	L EJEUNE	SONADER/Kaédi	Agronome Centre Régional
13	Bafdy	WANE	SONADER/Kaédi	Chef Section Evaluation Socio-économique
14	Amadou	BA	SONADER	Etudiant Stagiaire
15	Mamadou Abdou	BA	O.M.V.S.	Unité d'Embouche de Kaédi
16	Mor	DIOP	S.A.E.D.	Directeur du Centre de NDiaye.
17	Madior	F ALL	M.H./Sénégal	Direction de l'Hydraulique.
18	Asse	SOUGOUFARA	C.T/MDE/Sénégal	Ministère Développement Rural
19	Mamadou Samba	BA	SONADER	Directeur Régional Kaédi
20	Sérigne MBacké	NDIAYE	O.M.V.S.	Chef Division Promotion Humaine.

21 Mouhamadou T OURE

SAED/CNFTI

22 Adama SY

ENFVA

Formateur

Directeur Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole de Kaédi.